COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES
COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

ANNUAL REPORT 1988

PART IV

The Minorities: Letter and Spirit

EXTRACT

91-05624/

For additional copies, write the Communications Branch, Office of the Commissioner of Official Languages, Ottawa, Canada K1A 0T8, or telephone (613) 995-0826. Collect calls are accepted.

Complaints line for Residents of the National Capital Region:
Tel.: (613) 992-LANG (992-5264)

The Office of the Commissioner of Official Languages has regional offices in the following cities:

Office of the Commissioner
of Official Languages
Atlantic Region
Heritage Court
Room 303, 95 Foundry Street
Moncton, New Brunswick
E1C 5H7

Tel.: (506) 857-7047
1-800-561-7109

Office of the Commissioner
of Official Languages
Quebec Region
Room 401, 1179 Bleury Street
Montreal, Quebec
H3B 3H9

Tel.: (514) 283-4996
1-800-363-0628

Office of the Commissioner
of Official Languages
Ontario Region
Room 2410, 1 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 1Z3

Tel.: (416) 973-1903
1-800-387-0635

Office of the Commissioner
of Official Languages
Manitoba and Saskatchewan Region
Centre-Ville Building
Room 200, 131 Provencher Boulevard
St. Boniface, Manitoba
R2H 0G2

Tel.: (204) 983-2111
1-800-665-8731

Office of the Commissioner
of Official Languages
Alberta, B.C., N.W.T. and
Yukon Region
Liberty Building
Room 1100-A, 10506 Jasper Avenue
Edmonton, Alberta
T5J 2W9

Tel.: (403) 495-3111
1-800-661-3642

The Commissioner also has part-time liaison officers in several locations across Canada. To find out if there is one in your area, please call your regional office.

©Minister of Supply and Services Canada 1988

1. Minority News: Overview

Three events dominated all others in the language field this year: the adoption of a new Official Languages Act; the judgment of the Supreme Court of Canada relating to the constitutional status of French in Saskatchewan (and, by ricochet, in Alberta); and, finally, that same Court's decision on the signage provisions of Quebec's Charter of the French Language. Readers are referred to Part I for a more detailed examination of these and other issues of national importance.

The relative health of Canada's official languages minorities is all too seldom examined with the cold hard look of the consulting physician. Our 1985 colloquium on the minorities had diagnosed the situation and prescribed the following course of treatment:

- a national development plan and a co-ordinated approach to supporting and assisting the development of our English and French minority communities;
- better co-operation between the federal and provincial governments in efforts to provide or improve services;
- involvement of the private and voluntary sectors in support of national official languages objectives;
- majority support for the promotion and use of both English and French in Canadian society.

By and large, the 1988 Official Languages Act is the long awaited blueprint. Its comprehensive and generous Preamble clearly suggests that this is no ordinary housekeeping law but rather a great charter for language reform. There are already signs that its noble rhetoric may be translated into action with considerable federal support:

- this year, the federal government signed general or framework agreements for the promotion of official languages and the development of minority

official language communities in Ontario, Prince Edward Island and the Yukon. It also signed a framework of particular significance with Saskatchewan. A comprehensive agreement with New Brunswick was signed last year. Discussions are underway on similar agreements with several other provinces. These framework agreements provide a coherent, positive and co-operative approach to minority community development which has been sorely lacking in the past;

- the federal government announced funding renewal for the Official Languages in Education Program and a significant increase in funding for the Promotion of Official Languages Program;

- the Yukon government adopted an ordinance on official languages;

- the Secretary of State has taken a number of steps, including holding a colloquium on language and business, to promote the provision of services in English and French in the private sector;

- several provinces have revised their legislation or policies with a view to improving essential services, particularly educational services, to their official language minorities;

- a broader range of radio and television programming in French is being offered to Francophones outside Quebec;

- as recent surveys show, the Canadian public generally supports the principles of language duality and protection of minority rights.

On the negative side of the health chart, we note that:

- following decisions of the Supreme Court of Canada, the governments of Saskatchewan and Alberta decided to abrogate the historical language provisions contained in the North-West Territories Act and to replace them with more limited guarantees;

- in the wake of the Supreme Court decision striking down the signage provisions of the Charter of the French Language, the government of Quebec, instead of availing itself of the new doctrine of marked predominance for French on signs, invoked the "notwithstanding" clause to impose unilingual signage outside commercial establishments while extending bilingual signage with French language predominance inside them in certain circumstances. While this change in fact constituted a partial improvement over the status quo ante, it raised protests in many quarters from both language groups, for a variety of reasons;

- despite some encouraging signs about larger official language minorities outside Quebec, demographic data on minority vitality is still very bleak.

One ultimate test of the new Act's credibility will be whether it can deliver on its promises to provide better services to minority communities and give them a fighting chance to pull through.

FFHQ

The Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) hailed the adoption of the 1988 Official Languages Act with great satisfaction and welcomed the new funds available through renewal of the Promotion of Official Languages Program as a tangible expression of the federal government's commitment to the official language minorities. FFHQ President Yvon Fontaine stated: "This measure confirms the government's commitment to encourage and support the development of the official language minorities as prescribed in Section 42 of the Official Languages Bill." [Our translation.]

The agreement between the governments of Canada and the Yukon was also good news. The FFHQ noted that these were real and substantial gains for Yukon Francophones, who would now receive service in their language. However, the FFHQ was far from satisfied by the legislation adopted in Saskatchewan and Alberta in response to the Supreme Court of Canada decision in the Mercure case, which affirmed the rights of the Francophone minority contained in the North-West Territories Act. The Fédération forcefully condemned the failure of both provincial governments to fully respect the historic rights of that minority.

This year was marked by a number of interesting initiatives by the FFHQ. Francophones outside Quebec have come to play a growing role within the international Francophone community, particularly as a result of their participation in the Quebec summit. The eventual extension of TV5 services across Canada will no doubt strengthen these historic ties. The FFHQ colloquium on multiculturalism and the official language minorities reflected this international orientation as well as a more open attitude toward Canadian ethnic cultures. Contact with Quebec also intensified with the opening of an FFHQ office in that province. The FFHQ was actively involved in a number of broadcasting issues, including work on the proposed Broadcasting Act and community radio. Also, a separate body, the Association de la presse francophone hors Québec, established a press service in Ottawa, thereby ensuring better and more direct coverage of national issues of importance to French-speaking minority communities across Canada.

These numerous initiatives demonstrate that the FFHQ continues to act as a dynamic and effective representative for French-speaking minority communities across Canada. Speaking to the annual general meeting of the FFHQ in Ottawa on June 24, the Commissioner reminded participants that, as in the past, they could count on his support in the defence and promotion of their fundamental language rights.

Alliance Québec

In the past year Alliance Québec voiced its opinions on a wide variety of issues both within Quebec and across Canada. At the federal level, it strongly

supported the 1988 Official Languages Act as a major step forward for language reform in Canada. However, it continued to express concerns about the Meech Lake accord, arguing that it must be amended to explicitly protect the Canadian Charter of Rights and Freedoms and to ensure that there is no potential weakening of the Charter rights of Canadians. The Alliance called on governments to "make this accord an agreement for all citizens and not just among governments and between majorities." The Alliance also highlighted what it considered the incongruity of a "notwithstanding" clause within the Charter, a document designed to protect the rights of citizens. At year's end, these concerns took on a new complexion following the government of Quebec's reaction to the Supreme Court's judgment on the signage provisions of the Charter of the French Language. Alliance Québec denounced the "inside/outside" signage solution and reiterated its belief that "the vast majority of Quebecers have confidence in the future of the French language and culture, and are convinced that the protection of that language and culture can be assured without wiping out other languages, and specifically English, off the linguistic face of the province."

The past year also provided Alliance Québec with a number of opportunities to demonstrate its ongoing solidarity with and support for French-speaking minority communities outside Quebec. In its response to the language legislation adopted in Saskatchewan and Alberta, the Alliance called for each legislature to adopt solutions based on respect for language rights and on the equality of Canada's two official languages.

Within Quebec, the Alliance was actively involved in issues affecting the well-being of its community, such as control and management of English schools and health and social services in English. It was successful in obtaining French second-language training for unilingual welfare recipients. Throughout a year of often acrimonious debates pending court decisions on language issues, the Alliance reaffirmed its tradition of moderation and its commitment to dialogue.

In the words of its President, Royal Orr: "Our commitment is to the participation of all Quebecers for the very common sense reason that we recognize no one group in this society can solve its problems in isolation from, or at the expense of, another group."

Canadian Parents for French

Besides pursuing its important work in promoting all aspects of French as a second language and youth exchanges, Canadian Parents for French (CPF) and its provincial chapters proved once again that they also recognize and support Francophone parents outside Quebec in their struggle to ensure respect for the provisions of Section 23 of the Charter. CPF also defended the notion of language duality. In her appearance before the Legislative Committee examining Bill C-72, CPF's outgoing national president, Dr. Susan Purdy, reminded Members of Parliament that the goals of language reform are noble ones and that the money spent on teaching children Canada's official languages was by no

means wasted: "As a taxpayer, I want to see my money going into the greatest resource we have, and this is the education of the children of this country."

The Commissioner's work

As might be expected, a significant portion of the Commissioner's time and energy was taken up by the examination in committee of the 1988 Official Languages Act. Conscious of the need to listen to what Canadians have to say on language issues and to promote the interests of our official language minorities and a better understanding of language reform, the Commissioner also visited most provinces and the Yukon to meet with federal officials, provincial premiers and cabinet ministers, opinion leaders, minority official language groups, educators, parents and media people. These visits and meetings also help give additional visibility to the invaluable work accomplished by our regional staff and liaison officers. A more complete account of the activities of the Commissioner and his Office appears in Appendix A.

Education rights and realities

It is now more than six years since the Canadian Charter of Rights and Freedoms was adopted, enshrining for the first time education rights for Canada's official language minorities. In spite of a number of court rulings on Section 23 of the Charter, a definitive interpretation has not yet been developed, even if wide judicial consensus does appear to be emerging from existing jurisprudence. (See Part I, Chapter 3, for a discussion of key decisions rendered this year.) Nevertheless, thus far the courts have appeared hesitant to direct provincial governments to undertake the necessary legal and administrative reforms that full implementation of Section 23 may require.

The following conclusions may be drawn from the court rulings to date. The right to "minority language facilities" includes the right to an appropriate degree of exclusive control and management by the minority community. The determination of "where numbers warrant" cannot be delegated to school boards but must be made by the legislature or government on the basis of a provincial test that takes into account comparable situations and the actual needs of the minority community. Section 23 also requires that minority language facilities be separate from those of the majority and similar in quality. It is clear that immersion is not what is contemplated by Section 23. In our view, only Quebec, New Brunswick and, to a lesser but improving degree, Ontario now possess an education system which affords a generally satisfactory degree of management and control by the minority. These provinces have also overcome the numbers test in a generous fashion by attempting to provide minority language instruction to all children whose parents are eligible to request it. The Education Acts of Alberta, Nova Scotia and Newfoundland do not set a minimum number for the provision of minority language instruction. Prince Edward Island calls for at least 25 children over three consecutive grades. Manitoba requires 23 children to set up a class and Saskatchewan 15. British Columbia requires 10 students to create a class at the primary level and 15 at the secondary level, but its policy permits the establishment of classes with fewer children. Table C.2 (see page 310) provides

additional statistics over time on enrolment, levels and the number of schools providing minority language education programs.

The progress made thus far in implementing Section 23 has often resulted from significant pressure or court action by parents. While the pace of implementation may be disappointing, the results of court cases to date have been generally positive and we now have a much better idea of the obligations of the provinces pending the judgment of the Supreme Court of Canada on Alberta's Bugnet case. However, the courts can only interpret law, not make it, and the provinces will continue to play a significant role in establishing the actual rules. We regret that some provinces seek to comply with their constitutional obligations only when faced with mandatory court orders, large sums of federal cash, or both.

Our Office and various minority language organizations have long argued the need for a comprehensive and structured approach to implementation of Section 23 based on detailed information and practical research on the problems of and solutions to effective school governance in minority situations. Of course, the principal actors in this regard should be the parents themselves. We were therefore pleased to learn in November that the Department of the Secretary of State had agreed to provide the Commission nationale des parents francophones with sufficient funding to support the activities of local groups of parents and to conduct the research needed to provide minority parents, school trustees and provincial educational authorities with convincing documentation on how to "manage" the educational changes so necessary to minority survival. We hope such information will lead to a better dialogue about ways in which the Charter provisions on minority language education may be fully respected.

Minority school and community centres

One of the most promising developments in minority language schooling has been the creation in some provinces of minority school and community centres. New Brunswick opened the first, in 1978 in Fredericton, followed by similar facilities in Saint John and Newcastle. A centre was completed this year in Mainland, on Newfoundland's Port au Port peninsula, and a federal-provincial agreement has been signed to build such a complex in the Halifax-Dartmouth area in 1989. A similar centre will also be established in Charlottetown. The combination of an educational and cultural meeting place for minority communities may prove a powerful bulwark against the relentless forces of assimilation, particularly if such centres also serve as focal points for the provision of a variety of essential federal, provincial and municipal services to minority communities.

Concentration of services

The notion of concentrating federal, provincial and municipal services for the greater convenience of minority language and other groups is far from new. The pressures felt throughout the Public Service to rationalize expenditures should be an incentive for managers to concentrate and restructure such services. The concept deserves to be revisited. Readers will find in last year's Report (pp. 55-56) an account of a modest initiative proposed by our Office after thorough study, an

initiative which for the time being seems mired in the slough of federal bureaucratic indifference. While it would be naive to hold out any particular solution as a talisman for minority happiness, at the very least considerably more work needs to be done in the federal and provincial spheres to develop workable and cost-efficient models for the provision of essential services to minority official language groups. This is one area among many where the Department of the Secretary of State might usefully exercise the co-ordinating role assigned to it in the 1988 Official Languages Act. We believe that the Secretary of State's Department should assist interested provinces in developing appropriate administrative models for the provision of federal, provincial, municipal and educational services.

Post-secondary issues

In last year's Report we also discussed some of the minority and second-language issues raised at the National Forum on Post-Secondary Education held in October 1987 in Saskatoon. The specific needs of minority language students and educators in this regard included access, financial assistance, shared information and greater planning. Given the dispersal of Francophones outside Quebec and the small number of institutions serving them, much discussion has since centered around three related themes: the autonomy of minority post-secondary institutions; the concentration of services in, and increased support and funding for, existing post-secondary institutions providing instruction in French; and greater use of technological innovations, particularly distance education networking. As a follow-up to the Saskatoon Forum, the Council of Ministers of Education, Canada, in February created a Ministerial Post-Secondary Committee to promote greater consultation on these issues among governments and national non-governmental organizations.

The new federal-provincial Protocol on Official Languages in Education provides for most of the funding increase of $145 million over five years to be used for new initiatives. Expansion of service in French at the post-secondary level is one of the priority areas for this funding. Examples of projects supported in 1988 include:

- establishment of a Language Training Institute at the University of Regina to enable Francophones to take post-secondary studies in French in Saskatchewan;
- expansion of the French-language program of the University of Prince Edward Island;
- creation of the Collège de l'Acadie in Nova Scotia to serve the province's Acadian population;
- decentralization of the École d'administration publique of the University of Moncton to facilitate access for New Brunswick's Francophones to training in public administration;

- a distance education network to link the University of Ottawa and Laurentian University;
- establishment of a French-language distance education network, with the potential to link all French-language post-secondary institutions across the country and enable them to offer and share a wide variety of courses;
- funding for research by the Fédération des jeunes canadiens-français on opportunities for Francophones outside Quebec to take post-secondary studies in French.

Finally, early in January 1989, the Secretary of State and Ontario's Minister of Colleges and Universities announced a $100 million, eight-year cost-sharing agreement to expand French-language programming and services in the Ontario college system. The project includes the establishment of a French-language college of applied arts and technology in the Ottawa area by 1990, with new facilities expected to open by 1992.

All these promising initiatives are signs of a more concerted national approach to post-secondary opportunities in French outside Quebec. We are pleased to see that "The Spirit of Saskatoon" lives on and that the federal government and the provinces are working together to provide a post-secondary system of improved quality and accessibility for Francophones outside Quebec.

Two minority communities: Struggle in different conditions

One way of understanding the true nature of minority conditions is to examine representative minority communities to see at first hand what makes them tick. Our Office commissioned two such studies: one of the English-speaking community in the Eastern Townships region of Quebec, carried out by researchers from Concordia University; the other of the French-speaking community of Welland, Ontario, conducted by sociologists from the University of Ottawa. Each study set out to gather data that would provide a sociolinguistic "snapshot" of the community (language spoken at home, with friends, etc.) and assess its language relations with the institutions which surround it. While our Office does not subscribe to all the conclusions of these studies, the research provides numerous insights into some of the main elements of minority vitality.

The English-speaking community in the Eastern Townships

In the mid-1800s almost 90,000 English-speaking persons lived in the Eastern Townships, but today only 34,020 people (approximately 9% of local residents) are Anglophones. This population continues to shrink due to a low birth rate, to young people leaving the community because of a perception that they cannot build a secure future in the area, and to the absence of immigration into the community. While 50% of the Anglophone population lives in communities with a substantial Anglophone population, the remaining half live in areas with a large majority of Francophone residents.

The minority community is increasingly bilingual. Among people surveyed under the age of 65, 80% said they understood or spoke French. However, 58% of those over 65 spoke no French.

Eighty-two percent of respondents indicated that they used English "always" or "more than half" the time in dealing with the federal government and 8% expressed dissatisfaction with the language of federal services. The level of dissatisfaction with the language of provincial services was 33%. Respondents also indicated that they used English frequently with friends (87%), neighbours (75%) and at school (85%). English was used less frequently at work (59%) and while shopping (40%).

The English-speaking community in the Townships has a legacy of institutions, organizations and voluntary associations, which helps explain its continued vitality. However, these bodies are not immune to the effect of a shrinking Anglophone population. In the health sector, hospitals once regarded as "English" are increasingly staffed by Francophone personnel. The researchers concluded that, in future, the availability of service in English would depend increasingly on the presence of bilingual Francophones. Community health and social services are particularly important given the high proportion of senior citizens in the English community in the Townships: 18.5% of those whose mother tongue is English are 65 years of age or older, compared to only 8.7% of those whose mother tongue is French.

School enrolments have dropped by almost 50% in the past 11 years. Not only has demographic change played its part, but many Anglophone parents have decided to send their children to French schools. Only 80% of the English-speaking community's children attend English elementary schools.

Job prospects for young Anglophones in the Townships seem bleak. Only half the respondents believe that the Eastern Townships is a region where an Anglophone person can build a secure future and 61% believe that the local English-speaking community is in danger of disappearing. When asked which groups, institutions or individuals they felt were most important to the preservation of an English-language community in the Eastern Townships, respondents mentioned the Townshippers Association most frequently (34%), followed by Alliance Québec (15%), schools (14%) and churches (9%). There was strong support for the provision of federal government services in both official languages in all parts of Canada; 90% felt this was very important. In addition, respondents indicated an overwhelming belief in the ability of English- and French-speaking Townshippers to work together to get things done.

The researchers conclude that the continued vitality of the English-speaking community will depend, among other things, on assistance for those unable to function in French and increased individual bilingualism within the community

as well as greater financial and organizational support for community groups and institutions.

The French-speaking community of Welland

Although 16% of the population of Welland, a town of 45,000 people, is Francophone, only 66% of that group speaks mainly French at home. Living in French in Welland is really possible only at home and when members of the minority meet socially. When asked about day-to-day life, the students interviewed said they felt uncomfortable speaking French among themselves because their environment encourages them to use English. However, relations between Anglophones and Francophones are not perceived as antagonistic.

The French-speaking community is working class and historically has centred around the parish. It has a fair network of services and institutions, including a caisse populaire, a home for the aged, a recreational organization for young people, social clubs, medical clinics, and so on. However, there is a strong feeling that the social reality is exclusively English, and the upwardly mobile use English to an even greater degree. While bilingualism is viewed by this minority as of capital importance and as the strong point of its collective personality, the community has nevertheless maintained its essentially Francophone character.

The overall decline of the community — particularly young people — is attributable to several factors: the absolute dominance of English in North America, the dispersion of Francophones, the end of immigration from Quebec, the migration of young people from a town suffering hard times, isolation from Quebec and many mixed marriages. The young tend to be interested mainly in sports and, in this sense, are from a cultural point of view virtually indistinguishable from young Anglophones. In fact, they feel themselves to be in conflict with Francophone culture and perceive their personal bilingualism as giving them their edge, identity and worth as a group. They display growing disaffection with the cultural aspect of living in French, which they see as increasingly irrelevant to their day-to-day concerns.

Francophones have sat on the municipal council intermittently since 1949. While they continue to play an important role in this area, at the time of the study the town had no specific policy *vis-à-vis* the Francophone population. For all intents and purposes, municipal services in French do not exist. The same is true for provincial services, but the community is placing a great deal of hope on implementation of Ontario's French Language Services Act. The study revealed that three-quarters of all respondents were satisfied with federal services in French in areas such as job placement, unemployment insurance and taxation; 20% wanted better services.

French-language elementary and secondary schools are well-attended but post-secondary education, as elsewhere in Ontario, is the poor cousin of the system and offers only bilingual programs, usually limited to the technical sector.

Students who wish to continue post-secondary studies in French have to leave Welland, and many do not return.

Even if the traditional role played by Welland's French-speaking community in the Niagara peninsula is not widely recognized, its members are proud of their involvement and remain optimistic about the future. They place great store on their bilingualism, and their desire to pass a knowledge of French on to their children is a much stronger trend than that, for instance, of using their own language at home. Even though English predominates in mixed households, most children are sent to French-language schools. The major challenge facing the French-speaking community in Welland today is to encourage the new generation to join the institutional network. In this respect, it seems certain that schools will more than ever before have to become the focal point for community vitality.

As Tolstoy said, "each unhappy family is unhappy in its own way." Both communities studied are experiencing significant demographic decline; however, the causal factors and characteristics of each are unique. One community is rural, the other urban; one has deep historical roots, the other is relatively new to the region; one is divided between bilingual and unilingual members (primarily along generational lines), while the other is essentially bilingual. While some of the economic and social problems faced by both communities are similar, there are also significant differences in terms of vitality. The Francophone community in Welland is engaged in a unrelenting struggle to retain not only its vitality, but also its language. In this regard, the "bilingualism" of this community, so necessary to its economic survival, is at the same time a potential threat. In Welland, there is little opportunity to use French outside the home and Francophones live in relative linguistic isolation, overwhelmed as it were by the dominant English-speaking environment.

The apprehensions of the English-speaking community in the Eastern Townships are of another order. Assimilation is not yet a serious threat and there is little doubt that members of this shrinking community will continue to speak their language at home for some time to come. However, the need to know French to function in Quebec society is more and more pronounced and personal bilingualism is increasingly viewed as a necessity. Both communities are losing their young people; both feel the need for greater support for their community organizations.

Clearly the problems of each of these communities should be addressed on their own merits in the light of each group's perception of its plight. The following pages provide abundant evidence that the situation of our smaller and more isolated official languages communities is very grave. We should not, however, discount the positive impact of renewed militancy among minority groups and the combined effect of certain federal and provincial initiatives.

We recommend that the Department of the Secretary of State:

- **evaluate the impact of past initiatives on the development of minority communities;**

- **assist interested provinces in developing appropriate administrative models for the provision of federal, provincial, municipal and educational services;**

- **pursue, in close co-operation with the Council of Ministers of Education, Canada, efforts designed to encourage access to instruction in the language of the minority at all levels, and improve services in French at the post-secondary level.**

2. Province by Province: Mixed Signals

Following the discussion in the previous chapter of key issues and major players, what follows is a province by province review of legal, educational, institutional and community development matters. The subsequent chapter takes a look at the year's events in minority official language broadcasting.

The West

New census figures, which confirm the continued numerical decline of Francophone communities in the West, have made urgent the effort to sustain them. Some progress was achieved in areas such as education, federal-provincial agreements, court cases and preparations for a new Languages Act in the Yukon, and western Francophone communities have shown determination and confidence in light of the federal commitment to support them and assist in their development.

Estates-General

In **Manitoba** the Estates-General of the Francophone community met in March 1988 to discuss the findings and recommendations of the task force headed by Judge Michel Monnin. The task force had organized nine preparatory public hearings throughout the province, receiving 164 briefs from groups and individuals. The meeting of the Estates-General was an important step in a longer process of reflection initiated by the Société Franco-Manitobaine (SFM). Those present and others in the community were asked to consider fundamental questions about the nature of their community and to suggest future directions. Health and social services, government and public services, culture, the economy and the structure of the Société Franco-Manitobaine were discussed, as was the question of French-language education. A report was commissioned by the Comité directeur des structures scolaires (CDSS), the organization most interested in French-language education. The CDSS recommended a single French language school board with four regional councils. However, some Franco-Manitobans fear that rural communities would then have little influence.

The provincial government has not yet revealed plans for French-language government services, nor has it commented on the one adopted by the previous

government. In anticipation, the SFM has produced a draft proposal based on the Canada-Saskatchewan agreements and the government has agreed to begin talks with the Secretary of State on the basis of the SFM text. During his November visit to Winnipeg, the Commissioner formed the impression that while the government has been non-committal, better communications are being established with the minority community. While prudent, the Premier seems well disposed towards the gradual extension of services in French. The need for an early federal-provincial agreement on these matters is clear.

Minority language educational facilities

The Franco-Manitoban community, like other official language minority communities, continues to seek ways of establishing community control and management of minority language educational facilities. The vitality of French-language education in Manitoba was confirmed by statistics which reveal that 40% of grade 12 Franco-Manitoban students intend to go on to post-secondary studies. The provincial average is 30%.

In January 1988 Manitoba referred a number of questions to the provincial Court of Appeal. The case will establish whether the Public Schools Act meets Manitoba's constitutional obligations under the Charter of Rights, particularly with regard to the "where numbers warrant" and "minority language educational facilities" provisions of Section 23. In December our Office appeared as an intervenor in the reference and argued for a liberal and generous interpretation of Section 23.

The 41st convention of the Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) was held in Winnipeg. Four hundred and fifty participants gathered from across the country to discuss "The French Canadian School: An Indispensable Factor in National Unity". The convention initiated an evaluation of ACELF's directions with particular emphasis on increasing youth participation.

Some municipalities with significant Francophone populations have made progress towards providing more services in French, including St. Pierre-Jolys, which declared itself officially bilingual. Priority is being given to seeing that tax forms and public signs are in both languages. These events indicate a growing awareness of the need to provide services in French where there is a sizable Francophone population. This is the result of the minority community's ability to effectively articulate its needs.

Mercure case

Nineteen eighty-eight saw a number of important events which altered the situation of the **Saskatchewan** Francophone community. Most important was the decision of the Supreme Court of Canada in the Mercure case. The Court (its ruling is discussed in Part I, Chapter 1) upheld the validity of Section 110 of the North-West Territories Act. The judgment confirmed the right to use both official languages in the courts and legislature of Saskatchewan as well as the

obligation of the province to print all its laws in both languages. The Court held that the Act was part of the constitution of the province and therefore could be unilaterally amended by the legislature through a bilingual statute.

In response, Saskatchewan enacted Bill 2 as a law to govern the use of English and French in the province. This Act recognizes the right to use French in the legislature and the courts and commits the government to translating certain statutes. The latter provision remains undefined and will be implemented at the discretion of the government.

While the Act clearly constituted a philosophical step backward, in practice the presence of French in Saskatchewan may have been modestly advanced. The Association culturelle franco-canadienne (ACFC) was disappointed by the government's response, which it felt did not compensate its community for the effects of the long denial of rights. It argued that the century-old rights of the Fransaskois had been reduced to simple privileges. ACFC said that the government could have gone further in implementing the rights which the Supreme Court had confirmed.

General agreement on official languages

If Saskatchewan's language legislation can be seen as timid, the federal-provincial framework agreement (discussed in Part I, Chapter 1), its three subsidiary agreements and the agreement between the federal government and ACFC were bolder and likely to have a greater impact on the situation of the Fransaskois, if they can be made to work.

The agreements include:

- translation of 45 key statutes;
- establishment of a French-language co-ordination and translation office;
- a commitment to ensuring Francophones' control and management of their own educational facilities;
- establishment of a language training institute;
- promotion of French as a second language in Saskatchewan schools.

The Canada-Saskatchewan framework agreement explicitly recognizes ACFC as one of the Francophone community representatives that Canada and Saskatchewan must consult regarding the implementation of these agreements. In addition to the $63 million which it will contribute to help the province achieve the objects listed, under a separate agreement the federal government will contribute $17 million to the Fransaskois community's organizations directly over the next five years.

On May 14 Collège Mathieu in Gravelbourg, Saskatchewan's only completely French-language high school (it also served a number of Francophone Albertans), was levelled by fire. The federal-provincial agreement will contribute to its reconstruction and additional money has come from the community as well as the governments of Saskatchewan and Quebec. Classes for the 130 students had resumed and reconstruction was already well underway when the Commissioner addressed the students and staff during his visit to Saskatchewan in late September.

Progress was made in extending French-language secondary education. The determined efforts of Francophone parents in Regina, Saskatoon and Prince Albert have led to the creation of grade 9 classes in schools in those communities. Francophone parents hope that this is only a first step towards a complete French-language secondary education system.

Since the ruling in the Mercure case applied to Alberta, that province adopted the Languages Act 1988 (Bill 60) to repeal and replace Section 110 of the North-West Territories Act. Bill 60 retroactively confirms the validity of Alberta's unilingual laws; all new laws will be enacted in English only. Bill 60 affirms the right to use either English or French in the legislature and the courts of Alberta. Premier Getty said, "We are protecting the rights of Francophones in Alberta in every way possible in a balanced basis, but we are not going to pursue that in such a way that the majority ends up losing their rights and I think that is the risk that we are facing when we have things imposed by law on us in areas like language."

The Association-canadienne française de l'Alberta (ACFA) was deeply disappointed by the Act, which, while short of being a total negation of historical language rights, retains only the most minimal of them. ACFA called upon the federal government to put pressure on the province to adopt a more generous approach toward its official language minority. The Commissioner also expressed disappointment, noting that the actions of Alberta did not measure up to the commitments undertaken in the Meech Lake accord. "Far from recognizing and preserving these rights as it undertook to do, and without even making specific commitments with respect to education," Mr. Fortier said, "Alberta is preparing to abrogate some of them." Alberta's Francophone community received substantial support within the province. The *Edmonton Journal* said that the government had "squandered an opportunity to uphold the generous vision of Canada it affirmed in the Constitution." Federal-Provincial Relations Minister Lowell Murray added, "We don't regard this matter as closed by any means; we are going to intensify our discussions with that government."

In October Premier Getty made a number of controversial comments about federal language policies and the career prospects of unilingual Albertans. The Commissioner, who was visiting Alberta when the comments were made,

pointed out that only a limited number of federal Public Service positions in Alberta (2.6%) require a knowledge of both official languages.

Among other significant legal developments was the decision of the Supreme Court of Canada to grant leave to appeal in the Paquette case. Mr. Luc Paquette claimed the right to have a trial by judge and jury in French. The ruling of the Court is expected to clarify official language minority rights in federal courts.

Minority education rights

The Supreme Court of Canada granted leave to appeal concerning the École Georges-et-Julia-Bugnet. The case, which is expected to be heard early in 1989, is only the second Section 23 case to be heard by the Court and the first which asks it to consider in a comprehensive way the scope of the rights granted under Section 23.

The Calgary Catholic Board of Education is studying the feasibility of a school and community centre in Calgary. The Edmonton Catholic School Board is interested in the results and hopes to work closely with its Calgary counterpart. A new school has opened in the Peace River district; the École Héritage is Alberta's third French elementary school.

Alberta also brought in a new Education Act (Bill 27). While the Act recognizes the requirements of Section 23, Franco-Albertans noted that it does not deal with their right to control and manage minority language educational facilities. In November the government published a policy statement called "Language Education Policy for Alberta". This and the School Act's French-language regulations clarify the government's intentions. ACFA's initial reaction was that this policy did not go far enough.

Edmonton Francophone parents have been unhappy with the minority-majority situation at École J. H. Picard. They feel that the presence of Anglophone immersion students undermines the quality of schooling and leads to assimilation of minority language students. The Edmonton Catholic School Board announced on December 5 its intention to move grades 10 to 12 Francophone students from J. H. Picard to École Maurice Lavallée. Francophone parents regard this as a breakthrough. At the same time, the Board voted to establish a French-language school in the west end of Edmonton in September 1989.

In **British Columbia** the Fédération des Franco-Colombiens (FFC) has repeatedly urged the province to provide for criminal trials in French. In June the FFC presented a brief to the Justice Reform Committee in which it stressed the necessity of having provincial court services available in French. The FFC met with the Social Credit caucus to discuss concerns which included education and government services. The FFC also met with the Minister of Education, who invited them to submit a model for the management and control of Francophone schools.

In 1979 British Columbia introduced the "programme-cadre de français", a French-language educational program specifically intended for Francophone students. The programme-cadre is taught, with few exceptions, in the same schools in which other programs are taught, rather than in schools exclusively for Francophones. Expansion has been slow and thus far the government has given little indication that it will modify this policy so as to provide minority language facilities as required by Section 23. The Association des parents du programme-cadre de français and the FFC are considering launching a court challenge to the program on the grounds that it fails to provide for minority language schools. There are currently homogeneous French-language schools in Vancouver, North Vancouver and Victoria.

During his visit to British Columbia, members of the Francophone minority told the Commissioner of their interest in creating a Maison de la francophonie. This project, which is intended to be a focal point for the minority community, will need help from the federal and provincial governments as well as the support of the Francophone community. The project suffered a setback at the end of 1988 when the land for it was no longer available.

An agreement between the territorial and federal governments concerning the promotion of French and native languages in the **Yukon** was signed in April 1988. The Yukon committed itself to offering government services in French. Consultations with the Francophone community will be needed to determine which services will be provided. The agreement does not explicitly make French an official language of the Yukon, but it is predicated on the recognition of English and French as the official languages of Canada and recognizes the rights of the Yukon's Francophone minority.

In May, as a result of the agreement, the Yukon adopted its Languages Act, which enshrined the right to use English and French in the legislature and before the territorial courts. Statutes and regulations are to be published in both languages and the right to communicate in English and French with the Legislative Assembly, and with government offices where there is significant demand, is also established. The statute provides a recourse to the courts where these rights are not respected. The scope of this Act can only be diminished with the agreement of the Parliament of Canada. The agreement also provides for measures to preserve, develop and enhance aboriginal languages, including the right to use these languages in the debates and proceedings of the legislature and the provision of certain territorial services in the aboriginal languages. The intergovernmental agreement and the Act were welcomed by the Association des Franco-Yukonnais (AFY) and the Commissioner as an important step in the recognition of minority language rights in the Yukon. No implementation and financial agreement, however, had been concluded between the governments by the end of 1988.

The Yukon intends to introduce a new Education Act and has begun public consultation. The AFY has made appropriate representations on the proposed reform, emphasizing the importance of this Act being consistent with Section 23 of the Charter of Rights.

In 1984 the **Northwest Territories** had adopted an Official Languages Act which recognized both English and French. Its provisions (largely inspired by the Charter of Rights) had been scheduled to come into effect on December 31, 1986, but the government was unable to meet the deadline. The Act was amended in 1986 to extend the deadline to 1990. A consultant was hired by the Northwest Territories to develop a plan for bilingualizing services; a report has been submitted but not yet been made public. While somewhat disappointed by the slow pace, the Fédération Franco-TéNOise (FFT) remains confident of the willingness of the territorial government to implement the Official Languages Act of 1984.

At a special general assembly held September 24-25, the FFT (formerly the Association culturelle Franco-TéNOise) adopted a new constitution and changed its name to the Fédération Franco-TéNOise, a reflection of the evolution of the organization (which was originally involved in the promotion of cultural activities) into a public advocacy group involved in social, cultural, political and community issues. During 1988 the FFT continued its efforts to obtain services in French from Radio-Canada.

Ontario

In the words of Premier David Peterson, Ontario continued its linguistic "nation building". This was the second year of preparation for implementation of the French Language Services Act, so important to Ontario's 484,000 Francophones. In June the Minister Responsible for Francophone Affairs, Bernard Grandmaître, outlined the progress made thus far by the provincial government. French-language co-ordinators are working on language plans and most ministries already have some bilingual resources, especially personnel officers, editors and information staff. Signage, forms, keyboards and basic work documents are being made bilingual where necessary and 8% to 10% of the 90,000 public service jobs are being identified as requiring a knowledge of both languages. Language training programs are being established for some 3,700 public servants. According to Mr. Grandmaître, most government services will be available in French by the November 1989 target date. Best of all, many such services are already available.

Municipalities

Progress at the municipal level has been much slower. A task force report submitted in July to Municipal Affairs Minister John Eakins painted a gloomy picture. With a few exceptions such as Ottawa, Vanier, Hearst and Kapuskasing, services in French are either not available or not of equal quality. Although 175 Ontario municipalities have a significant Francophone population, only 42

provide tax bills in both languages and no more than 25 prepare their council agendas in bilingual format. The report observes that many municipalities do not use, and may not even be aware of, provincial programs designed to help them become bilingual. The report recommends increased aid to municipalities through advice on how to offer bilingual services and English-French terminology banks. Vanier's mayor, Gisèle Lalonde, proposed that an association of bilingual municipalities be set up in the province, arguing that it would be a useful mechanism to help local governments consult with one another on problems associated with operating in two languages. However, the Ontario Association of Municipalities has not yet endorsed this proposal. On the positive side, Cornwall City Council voted in June to accept a bilingual services policy which requires all departments to deal with citizens in French as well as English.

It is worth noting, since the matter gave rise to much needless controversy during municipal elections in November, that Ontario municipalities are not subject to the French Language Services Act. Nevertheless, some Anglophone citizens, led by the Alliance for the Preservation of English in Canada, argued that the Act goes too far and represents a threat to people who do not speak French. A number of smaller municipalities responded to these pressures and held votes to proclaim themselves "unilingual English". However, the province and most municipalities turned down the Alliance's calls to make English their sole language or to hold a referendum on the issue.

Health and social services

Efforts were made to improve the quality of French-language health and social services in bilingual regions of the province, especially Ottawa-Carleton. The Ottawa-Carleton Regional Health Council set up a special committee to advise it on French-language services in local hospitals. The Cochrane District Health Council published a report recommending improvements in French-language services, and plans were underway for a medical and social community centre for Francophones in Toronto. Moreover, following a forum on French-language health services held in Sudbury in November, a study group was set up for northern Ontario and a bilingual co-ordinator for health services in the region was appointed by the Minister of Health.

The new president of the Ontario French Language Services Commission, Gérard Raymond, stated that the language of health and social services would be one of his priorities. The Ministry of Health announced that, when vacancies occur, Francophones would be appointed to the 16 regional health councils in proportion to their representation in the population. Nevertheless, the Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) felt compelled to target health and social services as one of its 1988 priorities because of many shortcomings, not the least of which was that only 1.4% of Ontario's day care centres have French-speaking personnel. ACFO has also become involved in literacy programs because of the high rate of functional illiteracy among Franco-Ontarians. Due in part to a lack of adequate French-language training

opportunities in many communities, this problem is seen as a barrier to the development of essential institutions.

Minority language education

The 94,183 Francophone children in Ontario schools (68,887 at the primary and 25,296 at the secondary level) attend 400 French-language or mixed schools managed by 78 different school boards. Until 1988, however, there was no school board with exclusive jurisdiction over French-language education. On June 29, the Ontario Legislature adopted Bill 109, creating a new French-language school board for Ottawa-Carleton. This long-awaited law, which gives Francophones in the district complete autonomy over the management of their schools, was heralded as a great step forward. The board came into being in December with 22 school trustees, 14 from the Catholic sector and eight from the public sector. It assumed responsibility for some 1,000 teachers and 18,000 students, with an operating budget of $100 million. The province also established a new Francophone public school board in Metropolitan Toronto, with eight trustees and responsibility for five schools. Francophone groups elsewhere were heartened when Education Minister Christopher Ward intimated that French-language boards might be planned for other regions.

The establishment of the new boards and the election of trustees in November were threatened when controversy broke out over another piece of provincial legislation, Bill 125. The purpose of this Bill was to alter the way the total number of Anglophone and Francophone trustees on school boards is determined and provide for the election of trustees by separate electoral rolls to allow for Francophone management of French-language facilities. In the past representation was based on the number of students enrolled respectively in English and French schools; in future, it would be proportional to the population by mother tongue. However, when the government conducted an enumeration of Anglophone and Francophone electors between April and June, it appeared that thousands of Francophones were incorrectly identified as Anglophones. As a result, not only did these electors lose their right to vote for Francophone trustees, but the number of Francophone trustees in some districts was proportionally reduced.

In October the Association française des conseils scolaires de l'Ontario took their grievances on this issue to court. Mr. Justice Sirois of the Ontario Supreme Court ruled that parts of Bill 125 were null and void because they violated Section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. He also ordered that the November elections of trustees should proceed according to the previous rules. His decision was overturned shortly thereafter in the Court of Appeal by Mr. Justice Lacourcière, who found that the earlier decision had come too late to be implemented by the government.

Elections of school trustees took place in November as originally planned and the new French-language boards for Ottawa-Carleton and Metropolitan Toronto

were set up on schedule in December. Meanwhile, trustees and administrators in the counties of Prescott and Russell were discussing ways of implementing the 1987 Godbout Report, which recommended that a French-language board be established in the United Counties. At the same time, Francophones in the neighbouring counties of Stormont-Dundas-Glengarry were also planning to establish an autonomous board in November 1991.

Post-secondary education for Franco-Ontarians

There was good news for Franco-Ontarians at the post-secondary level. In September, Colleges and Universities Minister Lyn McLeod announced that the province was committed in principle to a Francophone community college and that negotiations were to be held with the federal government for funding assistance. It was assumed that the Francophone college would grow out of Algonquin College in Ottawa, which, with 1,700 Francophone students, serves almost two-thirds of Ontario's Francophone college population. The Minister said that a study group from her Department would review organizational models and the relationship between the new Ottawa college and the five other colleges in the province which offer courses in French: Cambrian in Sudbury, Canadore in North Bay, Northern in Timmins, Niagara in Welland and St. Lawrence in Cornwall. It is hoped that this will lead to a network of three or four Francophone community colleges that can adequately serve all Franco-Ontarians. Francophones in districts other than Ottawa were stressing the need for colleges in their areas as well, and were disappointed that only one French-language college was proposed. The government was reminded that proportionately far fewer Francophones than Anglophones take post-secondary education, and that this problem can be linked to a lack of French-language facilities.

There was also a strong feeling in the minority community that the province should have a French-language university. While it is true that Ottawa, Laurentian and York universities all offer some programs in French, these institutions are bilingual, not Francophone, and Francophone students are a minority on campus. The government continues to review this question. On January 12, 1989, the federal and provincial governments announced their agreement on a $100 million project to expand French-language programming and services in the Ontario college system over the next eight years. About two-thirds of the funds will be used to establish a new Francophone college in the Ottawa area expected to accommodate up to 2,500 students by September 1990. French-language college services will also be enhanced in northern and central-southwestern Ontario after study and consultation with Francophone communities.

Promotion of official languages

On November 30 the federal and Ontario governments signed a general agreement on the promotion of official languages. Under it the federal government will contribute 50% of the funding of selected Ontario ministerial and agency projects designed to enhance French-language services and to promote the Francophone community.

Broadcasting

There was good news on the Ontario broadcasting scene. La chaîne française, which is TVOntario's French-language network, managed to extend its services while continuing to provide a variety of high-quality programs for the education and entertainment of the province's Francophones and bilingual Anglophones. However, the network has been established on the basis of a five-year trial period. Since it is a vital link uniting Franco-Ontarians and bilingual Anglophones, whose numbers are growing steadily, it has become urgent for proper planning that a favourable decision on its future be made soon. Many Francophones in northern Ontario were also heartened when the Secretary of State announced a grant for the establishment of a French-language community radio station at Hearst and when another such station went on the air in Penetanguishene.

The Association canadienne-française de l'Ontario had an active year. It expressed concerns over the implications of the Meech Lake accord without better protection for Francophones outside Quebec, and called upon Premier Peterson to make Ontario officially bilingual. Regional chapters of the Association were active and local festivities like Ottawa's Festival franco-ontarien were held in other centres. In Toronto the Conseil des organismes francophones du Toronto métropolitain celebrated its 10th anniversary and announced that the city now has 60,000 people whose first language is French and some 294,000 who are able to speak it.

Franco-Ontarians can take some cheer from these developments and from an Anglophone majority that seems more open to the provincial French fact. According to a Gallup poll published in June, almost half of all Ontarians now favour official bilingualism, with young people most likely to hold this view.

But if these developments are positive, the fundamental question is whether enough is being done and done fast enough. Our study of the Francophone community in Welland (see Introduction) was sobering, and we have little doubt that the trends towards acculturation could also be found among most French-speaking groups across Ontario. The hope for the future lies in effective federal and provincial programs, in continued strong support from the majority and in the undaunted perseverance of Franco-Ontarians in building upon their own strengths.

Quebec

In the words of the Meech Lake accord, English-speaking Canadians are "concentrated outside Quebec but also present in Quebec". If the accord recognizes Quebec as a "distinct society", the Anglophone minority in that province is an element of its distinctiveness. As Guy Rivard, the Quebec Minister responsible for the Charter of the French Language, stated: "Quebec is unique. It is different because of language, social fabric, culture and tradition. The English presence is one of the basic traits of this uniqueness."

Demographic trends

According to 1986 census statistics, 680,000 inhabitants of Quebec claim English as their mother tongue (10.4% of all Quebecers). An additional 117,000 speak English at home. Some 500,000 Anglophones (73.5% of the total) are concentrated in the metropolitan region of Montreal where they have access to a large network of English-language institutions. The remaining 180,000 Anglophone Quebecers reside in other areas of the province where English-language facilities are not always as readily available.

But while Anglophones represent only one-tenth of the provincial population of 6.5 million, they are part of the large majority in Canada and North America. From this perspective, then, Quebec's Francophones are in a minority situation. The narrow demographic base of French in North America puts the language in a vulnerable position; as a result Francophone Quebecers have long felt the need for a greater say in controlling their linguistic destiny. Indeed, conscious of the long-term effects to the province of a falling birth rate and an aging population, the Quebec government initiated a new demographic policy and appointed a minister responsible for the family. The great debate over the Charter of the French Language and the complex pattern of relationships between the two official language communities in Quebec can be fully appreciated only if this broader context is kept in mind.

There are 400,000 Quebecers of various origins whose mother tongue is neither English nor French. The choice which these individuals make in respect of Quebec society is crucial. As Montreal *Gazette* columnist Gretta Chambers has observed (*Language and Society*, Summer 1988), "The integration of immigrants is fast becoming the number one social problem in Quebec....Quebec's English fact, representing bilingualism, is seen as a stumbling block to integration [of immigrants into the Francophone community]."

The evolution of the Anglophone community of Quebec in recent years has been dramatic, and events have made it increasingly concerned about its future vitality. Demographer Jacques Henripin observed (*Language and Society*, Fall 1988) that the net emigration of Quebecers whose mother tongue was English was 16,000 annually between 1971 and 1981 and 8,000 a year between 1981 and 1986. Moreover, many of the emigrants were young people. While Uli Locher, in *Les anglophones de Montréal: émigration et évolution des attitudes 1978-1983*, reports that the exodus was mainly the result of economic factors, others have argued that political and language considerations are inseparable from economic factors. Be that as it may, the impact of emigration on those who have remained has been considerable. As noted in our study of Anglophone Townshippers, some English-speaking communities outside Greater Montreal have shrunk to the point of being barely viable and established institutions such as schools, hospitals, churches and community centres have closed or been taken over by the French-speaking community.

Early in 1988 moviegoers were concerned about certain proposals by the Cultural Affairs Minister to limit the distribution of English-language films without a French-language equivalent. The purpose of amending the Cinema Act was to accelerate the production and distribution of French-language versions of English-language films shown in Quebec. When the film industry undertook to turn out French versions more quickly, the government decided to defer implementation of the restrictive proposals. As the year progressed, the Quebec Film Board monitored the situation and in December a further postponement until May 1989 was announced. It was hoped that film makers would regulate themselves so that French versions of films will be able to compete on a fair footing with the English-language originals.

Anglophone communities outside Montreal have continued to express concerns about the shortcomings of local CBC English-language radio and television programming. Tight budgets have led to reductions in local CBC broadcasts and many are now transmitted from Montreal for reasons of economy. In one case, Quebec City representatives of the Voice of English Quebec oppose the proposed reduction of local English programs from three hours a week to a negligible 30 minutes.

A Supreme Court decision was handed down this year in the case of Nancy Forget, a nursing assistant denied the right to practise because she had failed her French tests. The Court upheld regulations based on the Charter of the French Language, the majority of the justices ruling that the Charter's requirements for professionals were not discriminatory, thereby overturning an earlier decision that had been favourable to Ms. Forget. (See Part I, Chapter 3.) In another case before the courts at year's end, the Town of Rosemere, and certain citizens of Rosemere supported by Alliance Québec, took separate actions challenging the town's loss of its bilingual status under the Charter as a result of its non-Francophone population falling below 50% of the total.

Health and social services

Bill 142, guaranteeing health and social services in English, is now two years old. Implementation of its provisions is proceeding, but members of the minority communities in Montreal and in some off-Island locations continued to draw attention to a lack of essential services in English. There was also disappointment that the Rochon Commission on health and social services did not deal in detail with the problems of applying Bill 142. Although the Commission did recognize the growing social diversity of the population and recommend greater community involvement in the health and social services system, it did not specifically address the particular problems of the Anglophone clientele.

A key element of the implementation of Bill 142 was the development of access plans for English-language services by the regional health councils. Unfortunately, some councils with large minority populations, notably Montreal and Monteregie Councils, have been slow to implement access plans, but

improvements were noted late in the year. For instance, the Estrie Council prepared and distributed an English-language pamphlet on health services in co-operation with the Townshippers Association. On the other hand, some Anglophone groups underscored the lack of bilingual staff in district community service centres and hospitals. Before year's end the Health and Social Services Minister moved to resolve one problem by announcing funding for a group home for troubled Anglophone youths in the Monteregie District. Language problems with some welfare services were also noted. For example, one study reports that 17% of Montreal's Anglophone community lives below the poverty line, and yet welfare services in English in the area leave much to be desired.

Minority language education

In late 1988, the Quebec government completed its study of two bills: Bill 106 (An Act Respecting School Elections) and Bill 107 (Education Act), to establish a linguistic, rather than confessional, school system in the province. Many community leaders, both Anglophone and Francophone, agree that a system established along language lines would best meet the needs of the scattered and dwindling minority population by consolidating the resources of Anglophone Protestant and Catholic schools. It would also encourage greater participation of Anglophone Catholics in the control and management of the schools their children attend. In several instances, Anglophone Catholics now constitute a small minority in school systems managed by Francophones. On the other hand, some school board officials and members of minority communities fear that the legislation may do away with the confessional guarantees entrenched in the 1867 Constitution Act and perhaps threaten the traditional role and autonomy of school boards. The government has agreed to refer the matter to the courts for an opinion on the constitutionality of the proposed reforms. No decision is expected within the next three years, much to the dismay of supporters of the proposed changes.

Despite a recent increase in elementary school enrolments, the number of children in English-language schools continues to decline. Even in the Protestant school boards, where traditionally Anglophones were the overwhelming majority, their numbers are dwindling. For example, a recent study for the Department of Education showed that between 1976-77 and 1986-87 enrolment in the English-language schools of the province fell by 48%, from 215,117 to 111,410. The Anglophone system continues to struggle with school closures, consolidations and huge administrative districts where Anglophone children face very long bus rides to receive education in their language. Francophones in some regions also experience such problems but, as our Townshippers study illustrates, the Anglophones are in a particularly difficult position because they are located in several small communities.

In October Heritage College in west Quebec became the seventh Anglophone college in the province. The Minister of Education observed that with an enrolment of 747 it is now completely independent of the French-language Collège de

l'Outaouais and that the Anglophone community is entitled to manage its own institutions. The Minister also did much to reassure the two language groups when he announced that his Department's priority in 1988-89 would be the teaching of French as a first language, while the focus in 1989-90 would be on both English and French as second languages. Other programs of interest to both Anglophone and Francophone communities were envisaged as well, such as radio broadcasts in both languages designed for the blind or visually impaired beginning in 1990, family support programs, and film and cultural promotion activities.

In March Anglophone Montrealers gained a second daily newspaper, the *Daily News*. The year also saw the founding of the Quebec Society for the Promotion of English Language Literature (QSPELL). QSPELL's first literary awards were given in November to writers from Quebec's Anglophone communities.

One of the most troublesome issues for Quebec's Anglophone minority remains its chronic under-representation in the federal and provincial public services. Alliance Québec president Royal Orr stated: "I find it shocking that there are fewer than 400 English-speaking Quebecers in the [provincial] Public Service. It is unacceptable that the English-speaking community...is virtually unrepresented." Anglophone Quebecers make up only 0.8% of the provincial Public Service. Their participation rate in federal offices in Quebec remains very inadequate although progress has been recorded in the Management and Scientific and Professional categories. (See Part II, Chapter 4.)

Associations representing official language minority communities were active in 1988. Alliance Québec and the Townshippers appeared before the Legislative Committee examining the federal Official Languages Bill and submitted many useful suggestions. These associations, together with Gaspé's Committee for Anglophone Social Action, the Voice of English Quebec, the Outaouais Alliance and the Châteauguay Valley English-speaking People's Association, worked throughout the year on a variety of health and social service issues and community projects. The Townshippers' ninth Annual Day in September was attended by 5,000 people, including then Secretary of State Lucien Bouchard.

Bill 101

On December 15 the Supreme Court of Canada handed down two key decisions involving Quebec's Charter of the French Language. (See Part I, Chapter 3.) In reviewing the freedom of expression provisions of the Quebec and Canadian Charters of Rights, the Court ruled that the province could legislate on language matters and even require the predominance of French on commercial signage. In the Court's view, this was permissible because of a recognized need to protect the French language. But the Court also found that the necessity of prohibiting other languages from signs had not been clearly demonstrated and that there was a conflict with the provisions of both the Canadian and Quebec Charters of Rights. Consequently, Section 58 of the Charter of the French Language was held to be null and void.

The Quebec government acted quickly to fill the legal vacuum created by the Supreme Court's rulings. Invoking the "notwithstanding" clauses exempting legislation from the federal and provincial charters of rights, the government introduced Bill 178 to maintain French as the sole language for outside signs, but allow for the use of other languages indoors in some types of commercial establishments so long as French was predominant. Premier Bourassa argued that this was a compromise solution which respected some of the wishes of those calling for the unilingual provisions of the Charter of the French Language to be reintroduced in full and of those who wanted freedom to use other languages alongside French on signs. The Bill was passed on December 21 by a vote of 84 to 20.

The Opposition in the National Assembly and some members of the Francophone community criticized Bill 178 for providing insufficient protection for French and for being a potential step in what they called the further dismantling of the Charter of the French Language. The Anglophone community also reacted angrily. Three of the four Anglophone ministers resigned in protest and the fourth made no secret of his inner turmoil. The Anglophone media in Quebec and community leaders were virtually unanimous in condemning both the use of the "notwithstanding" clause and the inside-outside formula. There were also critical reactions outside the province and several federal and provincial leaders condemned Bill 178. Premier Gary Filmon of Manitoba went so far as to withdraw his support of the Meech Lake accord, allegedly because of it.

The debate over the language of signs is not new. Readers will recall that during the 1985 Quebec election campaign, Liberal leader Robert Bourassa intimated that he would be prepared to allow bilingual commercial signage; following the election, the Anglophone communities were disappointed when he failed to take any action. The Premier responded to his critics by stressing the overriding need for "social peace" in the face of opposition from many Francophone Quebecers to any modification of the Charter of the French Language.

Alliance Québec considered that, with Bill 178, not only had the government broken trust with the Anglophone community but it was failing to respect fundamental rights. In a strongly worded statement, Royal Orr declared: "It is a dark day for Quebecers...when the government...decides to override a fundamental freedom established by the National Assembly in Quebec's own Charter of Rights and Freedoms....We have a conviction...that the vast majority of Quebecers have confidence in the future of the French language and culture, and are convinced that the protection of that language and culture can be assured without wiping other languages, and specifically English, off the linguistic face of this province." For its part, the *Gazette* commented in an editorial that, while Premier Bourassa had had to make a hard choice, "the clear implication of the Premier's decision is that it is acceptable to promote one group's rights by suppressing another's." By contrast, most editorials in the French-language press took a very different view. Paul-André Comeau wrote in Montreal's *Le Devoir*:

"...the government of Quebec cannot ignore its first and fundamental duty to look after the interests of French-speaking Quebecers. It is therefore right for it to take steps to ensure not only their survival but also their full development." [Our translation.]

Reviewing Quebec's official reaction to the Supreme Court's decision, the Commissioner stated on December 20 that in his opinion it would have been preferable for Premier Bourassa to ensure the predominance of the French language in the province without recourse to a notwithstanding clause limiting fundamental rights. He drew attention once again to the asymmetries between our English- and French-speaking minorities and the threats to the French language in the North American context. He nonetheless reaffirmed his well-known stand in favour of a generous attitude toward official language minorities and respect for their fundamental constitutional rights, of which freedom of commercial expression as defined by the Supreme Court of Canada was one, and noted that he had so informed the appropriate authorities. The Commissioner expressed the hope that the province would in the near future find the means to protect its cultural security without the use of restrictive measures such as those in Bill 178.

There was bad news at the very end of the year. For the second time in recent years — the first was the burning of the Société franco-manitobaine offices in St. Boniface, Manitoba, in January 1983 — an attack was made against the headquarters of a minority association. On December 30 the Alliance Québec offices in Montreal were destroyed by a fire of criminal but still unknown origin. The Commissioner stated that he was shocked by the incident and that, in light of the many threats received by Alliance Québec, the fire appeared to be designed to intimidate "this organization which is committed to the defence by peaceful and democratic means of the interests of English-speaking Quebecers and our other minorities in Canada."

At year's end the debate on the Supreme Court decision and the new signage act was still raging both among Francophones and between them and the Anglophone community and there was little doubt that the newly aroused tensions would continue into 1989. Nevertheless, there was also a widely held belief that the province should begin to focus on other matters. Many Quebecers want to put linguistic quarrels behind them and allow wounds to heal. This point was eloquently made in a Christmas message by Montreal's *La Presse* columnist Lysiane Gagnon: "Today marks the beginning of the festive season. As we gaze about us in the streets of our cities, let us not look at signs but rather at ourselves. Let's call a truce: peace on earth, good will towards men." [Our translation.]

The Anglophones of Quebec, who are almost as numerous as the Francophones outside Quebec, have felt the need to vent their grievances. At the same time, the Quebec government, the only majority Francophone government in North

America, made an agonizing search for a better solution and found no practical alternative, in its view, to the use of special constitutional measures to protect the French language. But the two communities have accepted the need for renewed dialogue. Many Francophone Quebecers are speaking out for minority rights and polls consistently show wide support for some measure of bilingualism in Quebec, for instance in the area of services. It has been pointed out that serving minorities in the language of their choice does not necessarily impose massive changes. The federal government does not do it perfectly, but manages pretty well with a percentage of bilingual staff that reflects fairly closely the proportion of Francophones in Canada. Moreover, the Anglophone community seems to be recovering from the trauma of the exodus and the trend appears to be stabilizing, thanks to improved economic prospects for the province of Quebec. Its educational, health and community institutions are surviving and its dynamic leaders maintain a constructive dialogue with the majority community. As for the Francophones, it must be recognized that Bill 101 has led to an improved feeling of cultural security that in our view should not be unduly disturbed by changes brought about either by the Supreme Court or even by Quebec's own National Assembly.

The Atlantic Provinces

There was good news and bad news in 1988 for the 282,000 Francophones in the Atlantic provinces. The good news included significant improvements in minority language post-secondary education and government services in New Brunswick, which adopted its Official Languages Act exactly 20 years ago but had never issued specific policies. Prince Edward Island concluded a framework agreement on official languages with the federal government, and a favourable school decision by the province's Supreme Court and the subsequent provincial government response were welcomed by parents in Summerside and the whole Acadian community. The decision to establish a new Francophone community college in Nova Scotia was another positive development. The bad news included the fact that *Le Matin*, successor to *L'Évangéline*, ceased publishing in June. There was sharp disappointment for Francophone parents in Sydney, Nova Scotia who, after years of struggle, appear no nearer to having a French school following a crushing decision by the Nova Scotia Supreme Court. And in St. John's, Newfoundland, Francophones faced an endless battle for the right to instruction in French.

New language policy

In **New Brunswick**, the McKenna government announced its official languages policy in August 1988, less than a year after coming to power. The policy is the work of a cabinet committee chaired by Aldéa Landry, chairperson of the Executive Council and Minister for Intergovernmental Affairs. Based on the Constitution Act and provincial official languages legislation, it is designed "to offer and provide services of equal quality in both official languages and to guarantee such services to members of both linguistic communities." The policy applies to language of service and language of work in all provincial

"departments, agencies, Crown corporations and institutions." Rights in the area of language of service are clearly stated: "This means that residents or organizations who communicate with any department, agency, Crown corporation or institution of the Provincial Government can do so in the official language of their choice and that they can expect to receive the available service in the official language of their choice wherever the service is provided." The policy is less clear on language of work, and effectively softens language requirements in supervision and day-to-day operations during the implementation period. The document also guarantees that the employment and advancement opportunities of unilingual employees will not be affected by the policy.

Some Anglophones in the province fear the policy will nevertheless compromise their situation and career opportunities in New Brunswick's Public Service. On the other hand, the Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB) finds the document "vague" and feels it "merely re-orders the status quo." In SAANB's view, it is unfortunate that the government did not agree to the idea of a provincial language rights commission or make a stronger commitment in language of work, and that it avoided the issue of equitable participation altogether. It is high time, according to the Société, that the province passed an official languages act at least equal in scope to the federal legislation.

SAANB would also like to see Bill 88, which recognizes the equality of the two official language communities in New Brunswick, entrenched in Canada's Constitution, as is already the case with the province's Official Languages Act. Although Premier McKenna, who is committed to that goal in the long term, has not responded to this wish, he has expressed serious reservations about the Meech Lake accord since, among other things, it contains no specific mention of the Francophone community of New Brunswick. Last fall the legislature began public hearings on the Meech Lake accord which were to be expanded to include the constitutional demands of Francophones outside Quebec.

Moncton's French-language daily, *Le Matin*, stopped publishing in June. Despite the sustained efforts of Francophone community leaders in the months that followed, no way was found to re-publish the paper, which had been of such vital importance to the socio-cultural development of Acadians. Fortunately, Caraquet's French-language daily, *L'Acadie nouvelle*, is still in business and is even planning to expand. A number of weeklies, including *Le Madawaska*, *L'Aviron*, *Pro-Kent* and *L'Express du Sud-est* are also in operation.

Community radio

Through a great deal of hard work, community radio in the Acadian peninsula became a reality when CKRO-FM went on the air on July 18, 1988. This first community radio station in the province will likely be followed by other similar projects in Edmundston, Saint John and Fredericton. The new stations will complement the CBC's French-language AM network, which produces more than 40 hours of programming a week for New Brunswick. The province's

Francophones already receive CBC French-language television and have cable access to a number of other French-language television stations. However, TV5 is still received by only a small minority.

Education

The University of Moncton celebrated its 25th anniversary in 1988. The university now has a student population of some 4,400 at its campuses in Moncton, Edmundston and Shippegan, and this year added mechanical engineering to its course calendar. As explained in a recent work by Benjamin Higgins and Maurice Beaudin, the University of Moncton continues to exercise considerable influence on the socio-cultural development of Acadians and the province as a whole.[1] In addition, Dieppe Community College officially opened in 1987 and was attended in 1988 by nearly 450 students. The college is one of four such French-language institutions in the province.

New Brunswick's dual school system is more comprehensive and consistent with Section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms than any other in the country. The provincial Department of Education is composed of two parallel administrations, each headed by a deputy minister, with some joint services that apply to both structures. The French-language system comprises 15 Francophone school boards, governing 157 schools, 2,622 teachers and 46,000 students.

To date three school and community centres have opened in Fredericton, Saint John and Newcastle to the enthusiastic welcome of all Acadians. The centres are attracting more and more members of minority communities, particularly students, who use the cultural and recreational facilities. The province also has a number of cultural and historical societies, four publishing houses and three professional theatre companies, all of which attest to the vitality and cultural development of New Brunswick Acadians.

French-language health services

In our 1987 Report we referred to a number of persistent problems in the provision of French-language health services to several Acadian regions, particularly in the northern part of the province. The government has since announced a remedial program and allocated initial funding of $10 million to correct weaknesses such as those pointed out by SAANB in a report to the government entitled "Concertation". In that document, SAANB recommended that "...all health facilities in New Brunswick be required to provide general information, ambulance and emergency services in both official languages at all times." [Our translation.] While in Fredericton in May 1988, the Commissioner drew

---

[1] In "Impact de l'Université de Moncton", a study they conducted for the Canadian Institute for Regional Development Research, the authors write: "The University of Moncton may rightly be called a progressive university, perhaps more so than any other in the province, or even in the Atlantic region, because it emphasizes those fields which make the most direct contribution to the province's development: business administration, public administration, fisheries management, science and engineering, education, forestry, economics, law...". [Our translation.]

attention to the provincial government's commitment: "One gets the impression that efforts are being made to translate political commitments into concrete action."

Once again this year New Brunswick Francophones pointed to weaknesses in municipal services. While Anglophones can usually obtain municipal services in their preferred language, this is not the case for Francophones. Even in regions with large Anglophone and Francophone populations, very few municipalities have a formal language of service policy or monitor its implementation adequately. Moncton citizens, for example, reported that it was difficult to obtain proper service in French at their emergency number and Edmundston city council decisions are still prepared in English only. During the international chess tournament held in Saint John, the city was unable to equal Calgary's excellent language performance at the Olympic Games and failed to provide a number of services in French. On a positive note, representatives of 14 municipalities met last September in Beresford and decided to organize an association of Francophone municipalities of New Brunswick. That decision is definitely a step in the right direction and the association will no doubt help solve certain language problems at the municipal level.

Collège de l'Acadie

In August the governments of Canada and **Nova Scotia** announced the signing, in Meteghan, of an agreement to found a "Collège de l'Acadie" to serve the Francophones of the province. Under the terms of the agreement, the federal government will pay half the start-up costs. Based on the classroom-without-walls concept, the institution will use the latest distance teaching technologies and will become part of one of the seven regions of the province's community college system. According to Nova Scotia's new Minister for Acadian Affairs, Guy LeBlanc, "The founding of the Collège de l'Acadie is a giant step forward for our Acadian community." Acadians will now be able to pursue their education in French without having to leave their homes. The need for the college became obvious this year when full-time enrolment at the Université Sainte-Anne, the only university-level French-language institution in Nova Scotia, rose to 300, a 34% increase over 1987.

While there is good news about post-secondary education in Nova Scotia, the situation is quite different at the elementary level. Last year we reported the decision of the Nova Scotia Supreme Court in response to demands by parents in Sydney for a French-language school. Mr. Justice Hallett had ordered the Cape Breton District School Board to find a suitable educational facility for a French-language school and to call for the registration of students. When this took place in early June, only 50 students enrolled. According to the parents, the low registration rate was the result of a lack of advertising, the nature of the program, the quality of the facilities provided and the school board's simultaneous announcement that it was introducing French immersion classes. The Minister of Education therefore decided there were too few students to justify the necessary

$1 million investment in the school. Mr. Justice Hallett ruled that the Minister's decision was reasonable in the circumstances and that a minimum of 150 students would be needed to justify opening a French-language school to be managed by the Francophone community. The parents are planning to appeal the decision. (See Part I, Chapter 3.) In the meantime, the students involved continue to attend school in English. On another negative note, the opening of the French-language school and community centre planned for Halifax-Dartmouth in 1989 may now be delayed. The lot originally selected was too small. The project committee looked for a more suitable lot and a final decision was taken at year's end. Nova Scotia Francophones nevertheless took some satisfaction in two events: three Francophones were elected to the provincial legislature in the September general election, and provincial minister Guy LeBlanc announced a policy to provide all government services in French in Acadian regions of Nova Scotia. In addition, the province's first French-language trial was conducted in Port Hawkesbury on January 25, 1988.

The Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) this year published the results of a major survey of the province's Francophone population. Results show that Francophones are now more familiar with FANE than in the past and would like to see the Fédération play a greater role in promoting Acadian language and culture, as well as in other related fields. According to the survey, young people also attach greater importance to the French language than previously, and most respondents identified themselves as Acadians.

Francophone parents in the Summerside region of **Prince Edward Island** won an important victory in their struggle to obtain a more complete Francophone school system. In handing down its decision in favour of the parents, the Prince Edward Island Supreme Court commented: "Overall, by Section 23, the linguistic minority becomes entitled to a minority language education. Parliament having been so explicit in setting forth this right, it is inconceivable that it would not mean to include the right of the linguistic minority to participate in the program development and delivery of such a right...". (See Part I, Chapter 3.) The way is now open for the Island's Francophone minorities, the school boards and the provincial government to bring about much-needed reforms to allow for adequate French-language schools to be managed by Francophones.

New language agreements

On May 3 the federal and provincial governments agreed to sponsor two special projects to promote literacy proposed by the Société Saint-Thomas d'Aquin (SSTA) and the Literacy Council of Prince Edward Island. One important aspect of these projects is a literacy awareness campaign aimed at the Francophone community. On June 27 a federal-provincial framework agreement was signed for the promotion of the official languages on the Island. The federal government will contribute $5 million over the next five years to the province's language programs. Following publication of a report critical of the neglect of Acadian needs and interests, the Minister Responsible for Acadian Affairs, Léonce

Bernard, announced plans to further extend French-language services to the Acadian population, and a special Acadian Forum in November explored other possibilities of language reform.

There is already a provincial bilingual service centre in the Évangéline area of Prince County, the region with the largest concentration of Francophones. Present plans, prepared jointly by the two levels of government, call for federal services to be offered through existing provincial offices in the area. The Évangéline centre will have permanent bilingual staff and provide telephone access to all federal departments on the Island. There was also good news for private telephone callers. Following meetings with SSTA, the Island Telephone Company agreed to upgrade its French services. Lastly, the governments of Canada and Prince Edward Island signed an agreement to establish a Francophone school and community centre in Charlottetown.

FFTNL Construction began last summer on another school and community centre, in Mainland, **Newfoundland**. The new facility should be open in 1989 for students from kindergarten to grade 6 and will also contain a library, music room and gymnasium. Although the Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) is satisfied with progress to date, it is nevertheless asking that a direct road link be built between Mainland and Cape St. George, another French-language community in the region, where Francophone students from Mainland will have to commute to attend secondary school. The FFTNL opened a new office in Stephenville to enhance the Francophone presence in the region. The Association francophone du Labrador demanded better French-language services at the Captain William Jackman Memorial Hospital in Labrador City. In response to that pressure, the hospital began offering French courses to its employees.

Although Francophones on the west coast of Newfoundland have met with some success, such has not been the case for Francophone parents in St. John's, where the local school board has refused to establish French-language classes. The Minister of Education has set up a committee to review the matter, and parents are appealing to the courts. The province plans to amend its education legislation soon; we hope the process will result in greater respect for Francophone education rights. The province also signed an agreement with the federal government on education in French and the teaching of French as a second language. Under the terms of the agreement, Ottawa will contribute $3.7 million for these programs.

Last year, we reported on the case of William Ringuette, who was refused a trial in French. Although Newfoundland has yet to conduct its first French-language trial, its criminal justice system is quietly acquiring bilingual capacity. Newfoundland's first bilingual Provincial Court judge, W. Michael Roche, was appointed this year.

3. Radio and Television: A Strong Signal

Broadcasting is vital to the promotion of Canada's identity. That much was amply demonstrated by the Caplan-Sauvageau Task Force on Broadcasting Policy, briefs from minority associations and the reports of the Legislative Committee on the Broadcasting Act (Bill C-136). All agreed that Canada must pass new legislation and allocate the resources required to make the country's broadcasting system reflect and promote our national values and, more particularly, our linguistic duality.

Virtually every group and individual consulted during preparation of the new Broadcasting Act acknowledged the prime importance of the Canadian Broadcasting Corporation for our cultural development and the remarkable quality and diversity of its programming. Several, however, lamented the fact that some Canadians still cannot receive all CBC services in their preferred official language. The cities of Yellowknife and Whitehorse, for example, are not adequately served in French, and for a number of years the Timiskaming district of Ontario has been asking for CBC programming from Toronto rather than Montreal. Finally, some parts of Canada still cannot receive the CBC's FM stereo service.

Bill C-136

Last June the Honourable Flora MacDonald, then Minister of Communications, tabled the long-awaited Bill C-136 in the House of Commons, together with a detailed policy entitled "Canadian Voices, Canadian Choices". The purpose of the new legislation was to confirm the CBC's national broadcasting role, increase Canadian content and define more clearly the responsibilities of the Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission (CRTC).

Unfortunately, Bill C-136 died on the order paper when Parliament was dissolved last October. The Bill was, in our view, well conceived in linguistic terms and would have been an effective instrument for promoting the official languages of Canada. It stated that the operating conditions and requirements of English- and French-language programming, the very essence of our broadcasting system, are different from one another, and directed the CRTC to acknowledge this principle. Of particular interest to us were two provisions

requiring the CBC to "have regard to the principles and purposes of the Official Languages Act" and to ensure that its programming would reflect "the different needs and circumstances of the two linguistic communities, including the particular needs and circumstances of English and French linguistic minorities." We subscribe unreservedly to these clearly worded provisions, which we feel would do much to improve the linguistic health of our minorities. For all these reasons, it is our fervent wish that in 1989 Parliament pass legislation corresponding to Bill C-136.

The official language minorities

One question remains: how much additional funding should the CBC receive to help it better meet the needs of the official language minorities? At the CRTC's request, the Corporation answered this question in the Gilbert *Study into the Television Programming Needs of Francophones outside Quebec* by establishing an action plan and assessing implementation costs at $80 million over five years. We hope the CBC will give this project priority and that it will receive the necessary resources to make it a reality. Another matter requiring action is the lack of local programs for the Anglophone minority in rural Quebec, particularly in the Eastern Townships and the Gaspé. It is impossible to over-estimate the importance of CBC radio and television for the development of minority communities across the country. Accordingly, we recommend that the CBC give priority to improving its broadcasting services to official language minority communities and, in particular, to developing local programming for these groups.

Televising House of Commons debates

The CBC is also responsible for broadcasting House of Commons debates. Three versions of the parliamentary channel are available: English, French and the original version in which MPs speak, uninterpreted, in their own language. Since cable companies usually offer only one of the three, some viewers are obliged to follow the debates in a language other than their own. This situation has led to many complaints in recent years. One particular problem arose during the 1988 federal election campaign, when Elections Canada decided to broadcast separate English- and French-language announcements on the parliamentary channel concerning the electoral process and the right to vote. The cable companies' failure to comply with the language preferences of their viewers on this occasion brought strong reactions from several regions of Canada. Official language minorities should have access to House of Commons debates in their language, and the regulations passed under a new Broadcasting Act should help resolve this matter. We recommend that the CRTC examine this situation within its regulatory framework.

The CBC's news channel

In 1987 the CRTC called for proposals for the introduction of a national 24-hour-a-day news channel and, after reviewing proposals, granted a licence to the CBC. For many Canadians the news channel will offer an alternative to the American Cable News Network. Although the initial project called for an English-language service only, the CBC altered its plans at the government's request and now expects to offer a French-language channel with private sector

participation. The English-language news channel will begin broadcasting in 1989, its French counterpart in 1990.

The launching of TV5 is without doubt one of the great achievements of the Francophone Summit held in Quebec City in 1987. It is the first international French-language television channel and was developed by a consortium of French, Belgian, Swiss and Canadian companies with, of course, strong representation from Quebec. Despite setbacks in the early stages, TV5 is now received in Quebec, the National Capital Region and in a number of other parts of Canada with Francophone communities. The CRTC, the Department of Communications and the Canadian Cable Television Association deserve praise for their attempts to ensure that TV5 is also available outside Quebec. The Prime Minister is committed to that goal, and it is to be hoped that TV5 will meet with every success in its endeavours.

Another piece of good news is that, since July 1988, Montreal's French-language TVA network has been available to cable companies outside Quebec through CANCOM, a satellite services company. The monthly subscription rate has been set at five cents, a modest cost we hope will encourage cable companies to use the service and expand the offerings of French-language television stations in poorly served regions.

All these are timely achievements indeed and have helped apply, at least in part, one of the principles set out in Bill C-136: progressively to provide a range of broadcasting services in English and French to all Canadians as resources become available. We hope the legislation eventually adopted will confirm this commitment so important to the development of Anglophone and Francophone minorities in Canada, one of the basic objectives of the 1988 Official Languages Act.

We recommend that:

- **the Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission review, within its regulatory framework, the question of improved access of official language minority communities to broadcasts, in their own language, of House of Commons debates;**

- **the Canadian Broadcasting Corporation set as a priority the need to improve its broadcasting services for official language minority communities and, in particular, to develop local programming for those communities, as stated in the report it submitted to the Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission.**

COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES
COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES

RAPPORT ANNUEL 1988

PARTIE IV

Les minorités : le nombre et l'esprit

TIRÉ À PART

Pour des exemplaires additionnels, écrivez à la Direction des communications, Commissariat aux langues officielles, Ottawa, Canada K1A 0T8, ou encore téléphonez à frais virés au (613) 995-0826.

Plaignants demeurant dans la région de la Capitale nationale :
Tél. : (613) 992-LANG (992-5264)

Le Commissariat aux langues officielles a aussi des bureaux régionaux dans les villes suivantes :

Commissariat aux langues officielles
Région de l'Atlantique
Place Héritage
95, rue Foundry, pièce 303
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 5H7

Tél. : (506) 857-7047
1-800-561-7109

Commissariat aux langues officielles
Région du Québec
1179, rue Bleury, pièce 401
Montréal (Québec)
H3B 3H9

Tél. : (514) 283-4996
1-800-363-0628

Commissariat aux langues officielles
Région de l'Ontario
1, rue Dundas ouest, pièce 2410
Toronto (Ontario)
M5G 1Z3

Tél. : (416) 973-1903
1-800-387-0635

Commissariat aux langues officielles
Région du Manitoba et de la Saskatchewan
Édifice Centre-Ville
131, boulevard Provencher, pièce 200
St-Boniface (Manitoba)
R2H 0G2

Tél. : (204) 983-2111
1-800-665-8731

Commissariat aux langues officielles
Région de l'Alberta, de la C.-B., des T. N.-O. et du Yukon
Édifice Liberty
10506, avenue Jasper, pièce 1100-A
Edmonton (Alberta)
T5J 2W9

Tél. : (403) 495-3111
1-800-661-3642

Le commissaire est également représenté par des agents de liaison à temps partiel dans plusieurs localités du Canada. Pour savoir si un agent est en poste dans votre région, téléphonez au bureau régional.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988

1. La chronique minoritaire : perspectives

En 1988, trois grands événements ont dominé la scène linguistique : l'adoption de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* ; le jugement de la Cour suprême du Canada sur le statut du français en Saskatchewan et, par ricochet, en Alberta ; enfin, la décision de ce même tribunal touchant les dispositions de la *Charte de la langue française* en matière d'affichage au Québec. Ces jugements ainsi que d'autres questions d'intérêt national sont examinés plus en détail à la partie I.

L'état de santé réel de nos minorités de langue officielle n'a fait que très rarement l'objet d'un examen clinique rigoureux et objectif. Le diagnostic qui a été posé en cette matière au cours du colloque national que le Commissariat a organisé en 1985 avait amené les participants à proposer le traitement suivant :

- élaboration d'un plan de développement national et coordination des efforts visant l'épanouissement des communautés minoritaires ;
- coopération soutenue entre les gouvernements fédéral et provinciaux afin d'assurer aux minorités des services plus nombreux et de meilleure qualité ;
- participation du secteur privé et des associations bénévoles à la réalisation des objectifs nationaux en matière de langues officielles ;
- appui des majorités à la mise en œuvre de l'égalité linguistique au sein de la société canadienne.

La *Loi sur les langues officielles* de 1988 constitue un schéma directeur dont nous avions grand besoin depuis longtemps. Le libellé de son préambule, large et généreux, indique clairement qu'il ne s'agit pas là d'une législation banale, mais d'une charte qui servira à la réforme du régime linguistique. Certaines initiatives donnent à penser que le gouvernement fédéral est vraiment disposé à passer de la théorie à la pratique.

- Le gouvernement du Canada a conclu cette année des ententes-cadres et des ententes auxiliaires visant à promouvoir l'égalité des langues officielles et à

faciliter l'épanouissement des communautés minoritaires de l'Ontario, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Yukon. Également, il a signé un accord particulièrement important avec la Saskatchewan. Rappelons, qu'il avait conclu une entente en matière de langues officielles avec le Nouveau-Brunswick l'année dernière. Des négociations sont en cours avec plusieurs autres provinces. Globalement, ces ententes devraient encourager la coopération entre les divers intervenants et assurer la cohérence des efforts en faveur des minorités. Pareille concertation a gravement fait défaut dans le passé.

- Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il maintiendra le Programme des langues officielles dans l'enseignement et qu'il accroîtra considérablement les crédits affectés au Programme de la promotion des langues officielles.

- Le gouvernement du Yukon a adopté une ordonnance en matière de langues officielles.

- Le Secrétariat d'État a mis en œuvre plusieurs mesures, dont la tenue d'un colloque sur la langue des affaires, visant à favoriser la prestation de services en français et en anglais dans le secteur privé.

- Plusieurs provinces ont modifié leurs lois et leurs lignes de conduite afin d'améliorer les services essentiels qu'elles offrent à leur minorité de langue officielle, notamment dans le secteur de l'éducation.

- Les francophones hors du Québec pourront avoir accès à une gamme élargie d'émissions de radio et de télévision dans leur langue.

- Selon les résultats des derniers sondages, la majorité des Canadiens est favorable à la dualité linguistique du pays et à la reconnaissance des droits des minorités.

Malheureusement, dans certains cas, l'état des minorités s'est aggravé.

- À la suite du jugement de la Cour suprême du Canada, les gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta ont abrogé les dispositions linguistiques de la *Loi sur les territoires du Nord-Ouest*, les remplaçant par des garanties nettement plus restreintes.

- Dans le sillage de la décision de la Cour suprême du Canada invalidant les dispositions de la *Charte de la langue française* touchant l'affichage, le gouvernement du Québec a décidé de recourir à la clause nonobstant pour imposer l'affichage unilingue à l'extérieur des commerces. Plutôt que de s'inspirer de la doctrine de l'affichage bilingue avec nette prédominance du français, il imposait l'unilinguisme pour l'affichage commercial extérieur, tout en élargissant la possibilité de recourir dans certaines circonstances à

l'affichage bilingue à l'intérieur des établissements. Si cette solution améliore quelque peu la situation qui prévalait jusqu'alors, elle n'en a pas moins été vivement contestée par des membres des deux communautés linguistiques, pour bon nombre de raisons.

- Si les plus importantes minorités de langue officielle hors du Québec ont gagné du terrain, les données démographiques sur la vitalité des petites minorités n'ont rien de réjouissant.

Reste à voir si la nouvelle loi répondra vraiment aux attentes et donnera effectivement aux minorités les moyens de s'épanouir, notamment en améliorant la gamme des services qui leur sont offerts.

La FFHQ

La Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) a applaudi à l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* de 1988 ainsi qu'aux crédits additionnels affectés au Programme de la promotion des langues officielles, voyant dans ces initiatives une expression tangible de l'engagement du gouvernement fédéral envers les minorités de langue officielle. « Cette mesure vient confirmer l'engagement du gouvernement à favoriser l'épanouissement des minorités linguistiques et à appuyer leur développement, tel que cela est prévu à l'article 42 du projet de loi sur les langues officielles », de dire M. Yvon Fontaine, président de la FFHQ.

La FFHQ s'est également réjouie de l'entente conclue entre le gouvernement du Canada et le Yukon, soulignant que les Franco-Yukonais auraient enfin accès à des services dans leur langue. Cependant, la Fédération a très mal réagi à la législation adoptée par la Saskatchewan et l'Alberta à la suite du jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Mercure ; décision qui confirmait les droits des francophones garantis par la *Loi sur les territoires du Nord-Ouest*. La FFHQ a vivement reproché aux autorités provinciales de ne pas respecter pleinement les droits historiques de la minorité.

En 1988, la Fédération est intervenue dans plusieurs dossiers clés. Sa participation au Sommet de Québec lui a permis de jouer un rôle plus actif au sein de la francophonie mondiale. L'extension éventuelle du réseau TV5 à l'échelle du pays contribuera sans doute à renforcer cette solidarité historique. Le colloque sur le multiculturalisme et les minorités de langue officielle organisé par la FFHQ se voulait le reflet de cette orientation internationale ainsi que de la sensibilisation accrue aux besoins des communautés ethniques du pays. La Fédération a par ailleurs resserré ses liens avec le Québec en y ouvrant un bureau. Elle s'est aussi vivement intéressée au dossier de la télédiffusion, tout particulièrement au projet de loi sur la radiodiffusion et à la radio communautaire. De plus, un organisme indépendant, l'Association de la presse francophone hors Québec a décidé d'établir un service de presse à Ottawa. Cette initiative assurera une bien meilleure couverture des questions d'intérêt national touchant les diverses communautés francophones du pays.

Les nombreuses activités de la Fédération témoignent de sa détermination à jouer un rôle efficace et dynamique au service de toutes les minorités francophones du pays. S'adressant aux membres de la FFHQ durant son assemblée générale annuelle tenue à Ottawa le 24 juin dernier, le Commissaire a signalé aux participants qu'il avait bien l'intention, comme dans le passé, de travailler de concert avec eux pour assurer la reconnaissance officielle de leurs droits linguistiques.

Alliance Québec

Alliance Québec s'est prononcée cette année sur un large éventail de questions intéressant le Québec et le reste du pays. Sur la scène fédérale, elle s'est félicitée de l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* de 1988, y voyant le signal d'une véritable relance de la réforme du régime linguistique. Cependant, l'accord du lac Meech continue de lui inspirer de l'inquiétude. L'association est d'avis que l'accord doit être amendé afin d'assurer que la *Charte canadienne des droits et libertés* n'est d'aucune façon affaiblie. Elle a exhorté les gouvernements fédéral et provinciaux à faire de l'accord une entente servant les intérêts de tous les citoyens et non seulement ceux des gouvernements et des majorités. L'association a contesté le bien-fondé de la clause « nonobstant » de la Charte, alléguant que l'objet de ce document était de protéger les droits des citoyens. À la fin de l'année, l'affaire s'est présentée sous un tout autre jour en raison de la réaction du gouvernement québécois au jugement de la Cour suprême du Canada sur la langue d'affichage au Québec. Alliance Québec a dénoncé la solution « intérieur/extérieur » adoptée par le gouvernement et a affirmé de nouveau être persuadée que « ... la grande majorité des Québécois a confiance dans l'avenir du français et de la culture française, et nous sommes convaincus que la langue et la culture françaises peuvent être protégées sans balayer les autres langues et particulièrement l'anglais du visage linguistique de cette province ».

Également, Alliance Québec a saisi plusieurs occasions de témoigner sa solidarité avec les minorités francophones hors du Québec. Réagissant à la législation linguistique adoptée par l'Alberta et la Saskatchewan, l'association a exhorté leurs assemblées législatives de mettre en œuvre des solutions fondées sur le respect des droits linguistiques et l'égalité des deux langues officielles.

Sur la scène québécoise, l'association est intervenue dans divers dossiers relatifs au bien-être de sa communauté, comme le contrôle et la gestion des écoles anglophones et la prestation de services sociaux et de santé en langue anglaise. Elle a réussi à obtenir la mise en œuvre de programmes d'enseignement du français langue seconde à l'intention des prestataires unilingues de bien-être social. Au cours d'une année marquée par des débats souvent orageux dans l'attente d'arrêts sur des questions linguistiques, Alliance Québec a réaffirmé son engagement traditionnel en faveur de la modération et du dialogue.

Rappelons que Royal Orr, le président de l'association a souligné qu'Alliance Québec voulait trouver une solution appelant la participation de tous les

Québécois pour la simple et bonne raison qu'aucun groupe ne peut résoudre ses problèmes sans tenir compte de ses concitoyens ou le faire à leurs dépens.

La Canadian Parents for French

Tout en poursuivant ses efforts méritoires en faveur du français langue seconde et des programmes d'échanges d'étudiants, la Canadian Parents for French (CPF) et ses sections provinciales ont continué d'appuyer les parents francophones de l'extérieur du Québec dans leur lutte pour le respect de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. La CPF a également défendu le principe de la dualité linguistique. À sa comparution devant le Comité législatif chargé de l'examen du projet de loi C-72, M^me^ Susan Purdy, présidente sortante de la CPF, a rappelé aux parlementaires que les objectifs de la réforme du régime linguistique valent d'être poursuivis et que les crédits affectés à l'enseignement des langues officielles sont utilisés à bon escient : « En tant que contribuable, j'aimerais que mon argent soit affecté à la plus grande ressource que nous avons, à l'éducation des enfants du Canada. »

L'action du Commissaire

Comme on pouvait s'y attendre, la participation du Commissaire à l'étude en comité du projet de loi sur les langues officielles a exigé beaucoup d'efforts et de temps. Soucieux de se tenir à l'écoute des Canadiens, de servir la cause des minorités de langue officielle et de sensibiliser le grand public à la réforme du régime linguistique, le Commissaire s'est rendu dans la plupart des provinces ainsi qu'au Yukon afin d'y rencontrer des gestionnaires fédéraux, des premiers ministres, des ministres, des leaders d'opinion, des représentants des groupes minoritaires, des enseignants, des parents et des membres des médias. Ces rencontres fournissent également l'occasion de mettre en valeur le travail remarquable accompli par le personnel des bureaux régionaux et les agents de liaison. On trouvera à l'annexe A une description plus détaillée de l'activité du Commissaire et du Commissariat.

Les droits scolaires et leur respect

Plus de six ans se sont écoulés depuis l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* consacrant officiellement le droit des minorités à l'enseignement dans leur langue. Bien que plusieurs décisions aient été rendues par des tribunaux relativement à l'article 23 de la Charte, aucune interprétation définitive n'a encore été élaborée même si un large consensus semble émerger de la jurisprudence actuelle. (Les principales décisions rendues cette année sont analysées au chapitre 3 de la partie I.) Les tribunaux se sont montrés réticents à ordonner aux autorités provinciales de mettre en œuvre les réformes légales et administratives qui seraient sans doute nécessaires à l'application intégrale de l'article 23 de la Charte.

Les conclusions suivantes se dégagent des décisions judiciaires. Le droit des minorités de disposer de leurs écoles suppose le droit d'en assurer la gestion et le contrôle. La détermination de ce que veut dire en pratique « lorsque le nombre le justifie » ne peut être laissée à la discrétion des conseils scolaires. Cela relève de la responsabilité des assemblées législatives ou des gouvernements qui devront tenir compte des situations comparables et des besoins réels de la communauté

minoritaire. En vertu de l'article 23, la minorité doit bénéficier d'établissements distincts dont la qualité est comparable à ceux de la majorité. Il est manifeste que l'article 23 n'englobe aucunement l'enseignement immersif. À notre avis, seuls le Québec, le Nouveau-Brunswick et, dans une moindre mesure, l'Ontario (qui s'améliore) offrent aux minorités la possibilité de participer de façon active à la gestion de leurs écoles. En outre, ces provinces vont bien au-delà des critères numériques en s'efforçant d'offrir à tous les enfants admissibles l'enseignement dans leur langue. Les législations scolaires de l'Alberta, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve ne comportent aucun critère numérique. À l'Île-du-Prince-Édouard, la loi exige un minimum de 25 élèves (pour trois classes consécutives) ; au Manitoba, 23 ; et en Saskatchewan 15. En Colombie-Britannique, le nombre minimum d'élèves a été fixé à 10 pour les écoles primaires et à 15 pour les écoles secondaires, mais ces lignes de conduite permettent la création de classes moins nombreuses. Le lecteur trouvera au tableau C.2 (à la page 336) des données chronologiques sur les inscriptions, les classes et le nombre d'écoles dispensant ces programmes.

Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'article 23 tiennent souvent aux contestations judiciaires ou aux pressions exercées par les parents. Si l'application de l'article laisse à désirer, les décisions rendues par les tribunaux ont généralement été favorables. Nous voyons plus clairement les obligations des provinces en matière d'enseignement en langue minoritaire, et nous saurons davantage à quoi nous en tenir lorsque la Cour suprême du Canada aura rendu sa décision dans l'affaire Bugnet (Alberta). Si c'est aux tribunaux qu'il incombe d'interpréter les lois, c'est aux provinces qu'il revient de les adopter et d'établir concrètement les règles du jeu. Nous déplorons que certaines provinces attendent pour s'acquitter de leurs obligations constitutionnelles d'y être forcées par une décision judiciaire ou de recevoir du gouvernement fédéral de grasses subventions.

Le Commissariat, ainsi que plusieurs organisations minoritaires, font depuis longtemps valoir la nécessité d'une approche structurée dans la mise en œuvre de l'article 23, approche qui se fonderait sur un examen détaillé des difficultés et des solutions en matière de gestion des écoles minoritaires par les intéressés. Le rôle des parents à cet égard sera de la plus haute importance. Aussi avons-nous été heureux d'apprendre en novembre que le Secrétariat d'État avait accepté d'octroyer à la Commission nationale des parents francophones les crédits nécessaires à l'activité des associations locales et à la collecte des données dont les parents, les administrateurs scolaires et les autorités provinciales ont besoin pour « gérer » le changement indispensable à la survie des minorités. Nous espérons que cela permettra de trouver les moyens d'assurer de façon concertée le respect intégral de l'article 23 de la Charte.

La création dans certaines provinces de centres scolaires et communautaires intégrés est sans conteste l'une des initiatives les plus prometteuses dans le secteur de l'enseignement en langue minoritaire. Le Nouveau-Brunswick a ouvert le

premier centre du genre à Fredericton en 1978 et deux autres ont suivi à Saint-Jean et à Newcastle. Un quatrième a été créé cette année à Grand'Terre (Mainland) dans la péninsule terre-neuvienne de Port-au-Port, et une entente fédérale-provinciale a été conclue visant la construction d'un autre centre dans la région de Halifax-Dartmouth en 1989. Un tel centre est également prévu à Charlottetown. Ces centres, à la fois scolaires et culturels pourraient bien constituer de puissantes fortifications permettant aux minorités de mieux résister aux assauts de l'assimilation, surtout s'ils servent en outre de cadre à la prestation par les autorités fédérales, provinciales et municipales de services en langue minoritaire.

La concentration des services

L'idée de concentrer les services fédéraux, provinciaux et municipaux afin de mieux répondre aux besoins des minorités est loin d'être nouvelle. Les pressions exercées à l'échelle de la Fonction publique visant la rationalisation des dépenses devraient inciter les gestionnaires à restructurer et à concentrer les services. Cette idée mérite d'être réexaminée. Le lecteur trouvera dans notre Rapport de l'an dernier (pp. 57-59), les résultats de modestes efforts déployés par le Commissariat dans ce domaine, efforts qui semblent s'enfoncer dans un bourbier bureaucratique. S'il est naïf de croire qu'une solution donnée puisse constituer une panacée pour les minorités, il est bien évident que les autorités fédérales et provinciales n'ont pas encore réussi à mettre au point des plans réalistes et efficaces pour assurer la prestation des services essentiels en langue minoritaire. Voilà un secteur parmi tant d'autres où le Secrétariat d'État pourrait exercer à bon escient le rôle de coordonnateur que lui attribue la nouvelle *Loi sur les langues officielles*. Nous croyons que le Secrétariat d'État devrait aider les provinces intéressées à élaborer des modèles administratifs visant à assurer la prestation des services fédéraux, provinciaux, municipaux et éducatifs.

Le dossier de l'enseignement postsecondaire

Dans notre Rapport de l'an dernier, nous nous penchions sur plusieurs questions à l'ordre du jour du Colloque national sur l'enseignement postsecondaire tenu en octobre 1987 à Saskatoon. Parmi les besoins particuliers des étudiants et des enseignants de langue minoritaire, mentionnons les possibilités d'accès à l'enseignement postsecondaire, l'aide financière, le partage de l'information et une planification plus poussée. Étant donné la dispersion des francophones hors du Québec et la rareté des établissements scolaires les desservant, les échanges ont porté notamment sur trois dossiers clés : l'autonomie des établissements postsecondaires minoritaires ; la concentration des ressources et l'augmentation de l'aide financière aux établissements postsecondaires de langue française ; et l'utilisation accrue des innovations technologiques, notamment des réseaux d'enseignement à distance. Donnant suite au Colloque de Saskatoon, le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, a créé, en février dernier, un comité ministériel sur l'enseignement postsecondaire visant à promouvoir la consultation entre les gouvernements et les organisations nationales non gouvernementales.

En vertu des nouvelles ententes fédérales-provinciales visant les langues officielles dans l'enseignement, des crédits supplémentaires de 145 millions de dollars seront consentis, sur une période de cinq ans, à de nouvelles initiatives. L'élargissement de la gamme des programmes postsecondaires en langue française est manifestement un des objectifs prioritaires. Voici quelques-unes des initiatives qui se sont méritées une aide en 1988 :

- création d'un institut de formation linguistique à l'Université de Regina permettant aux Fransaskois de poursuivre des études postsecondaires dans leur langue ;

- amélioration du programme d'études en français offert par l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard ;

- création du collège de l'Acadie en Nouvelle-Écosse pour desservir la population acadienne ;

- décentralisation de l'École d'administration publique de l'Université de Moncton afin de faciliter l'accès des francophones du Nouveau-Brunswick à ce programme d'études ;

- mise sur pied d'un réseau d'enseignement à distance entre l'Université d'Ottawa et l'Université Laurentienne ;

- mise sur pied d'un réseau d'enseignement à distance en langue française qui pourrait éventuellement relier tous les établissements postsecondaires francophones du pays, ce qui multiplierait le nombre des programmes d'études offerts aux étudiants ;

- financement des recherches effectuées par la Fédération des jeunes Canadiens français sur les programmes postsecondaires en langue française offerts aux francophones hors du Québec.

Au début de janvier 1989, le Secrétariat d'État et la ministre ontarienne des Collèges et Universités ont annoncé la mise en œuvre d'un projet de 100 millions de dollars, répartis sur une période de huit ans, destiné à élargir la gamme des programmes et des services d'enseignement en français dispensés par le système scolaire ontarien. Le projet comprend la création d'un collège d'arts appliqués et de technologie de langue française, qui ouvrira ses portes dans la région d'Ottawa en 1990 ; d'autres installations s'y ajouteront d'ici 1992.

Ces initiatives prometteuses révèlent l'existence d'une approche mieux coordonnée à l'échelle nationale pour offrir des possibilités d'études postsecondaires en français à l'extérieur du Québec. Nous nous réjouissons de voir que l'esprit de Saskatoon reste bien vivant et que les gouvernements fédéral et provinciaux

travaillent main dans la main à l'édification d'un système d'enseignement post-secondaire de meilleure qualité et plus accessible au profit des francophones hors du Québec.

Deux minorités, deux conditions, deux luttes

Une façon de comprendre la véritable nature de la situation des minorités demeure l'examen sur le terrain. Le Commissariat a donc jugé opportun de commander deux études : l'une portant sur la minorité anglophone de l'Estrie, au Québec, effectuée par des chercheurs de l'Université Concordia ; l'autre touchant la collectivité francophone de Welland, en Ontario, menée par des sociologues de l'Université d'Ottawa. Ces études visaient à brosser un tableau sociolinguistique de la collectivité (langue parlée à la maison, avec les amis, etc.) et à définir ses rapports linguistiques avec les institutions du milieu. Bien que le Commissariat ne souscrive pas à toutes les conclusions de ces études, il reconnaît qu'elles illustrent bien les conditions de vie d'une minorité.

La collectivité anglophone de l'Estrie

Au milieu du siècle dernier, les Cantons de l'Est comptaient près de 90 000 anglophones. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 34 020, soit quelque 9 p. 100 de la population locale. Le faible taux de natalité, l'exode des jeunes qui craignent pour leur avenir et l'absence d'immigration sont autant de facteurs qui contribuent à l'érosion soutenue de cette communauté. Si 50 p. 100 des anglophones vivent dans des collectivités où ils représentent une part importante de la population, l'autre moitié habite des régions à prédominance francophone.

Le bilinguisme a gagné beaucoup de terrain au sein de cette communauté. Chez les répondants âgés de moins de 65 ans, 80 p. 100 ont affirmé comprendre le français ou le parler. Par contre, 58 p. 100 des plus de 65 ans étaient unilingues.

Quatre-vingt-deux pour cent des répondants ont déclaré qu'ils communiquaient avec le gouvernement fédéral en anglais toujours ou la plupart du temps et 8 p. 100 se sont dit insatisfaits sur le plan linguistique des services fédéraux. Dans le cas des services provinciaux, le taux d'insatisfaction s'établissait à 33 p. 100. Les répondants ont également affirmé que l'anglais était la langue d'usage avec les amis (87 p. 100), les voisins (75 p. 100) et les camarades de classe (85 p. 100). Cependant, l'anglais est moins utilisé pour les activités professionnelles (59 p. 100) et le magasinage (40 p. 100).

La vitalité persistante de cette communauté anglophone est largement attribuable à l'apport de ses institutions, organisations et associations bénévoles. Cependant, ces organismes n'échappent pas aux retombées de l'érosion de la communauté. Dans le secteur de la santé, les hôpitaux jadis considérés comme étant de « langue anglaise » comptent de plus en plus de personnel francophone. Les chercheurs ont conclu qu'à l'avenir la prestation de services en anglais sera tributaire du bilinguisme du personnel francophone. Eu égard au pourcentage élevé

des aînés au sein de la population anglophone — 18,5 p. 100 ont plus de 65 ans, comparativement à 8,7 p. 100 chez les francophones — les services sociaux et de santé revêtent une importance particulière.

Au cours des 11 dernières années, le nombre d'élèves inscrits dans des écoles de langue anglaise a chuté de près de 50 p. 100. Ce phénomène n'est pas attribuable au seul déclin démographique de la communauté, nombre de parents ayant décidé d'inscrire leurs enfants à l'école française. À l'heure actuelle, seulement 80 p. 100 des enfants anglophones fréquentent des écoles élémentaires de langue anglaise.

En Estrie, les perspectives d'emploi des jeunes anglophones ne sont guère réjouissantes. Seulement la moitié des répondants estiment que les chances d'avenir dans la région sont bonnes, alors que 61 p. 100 sont d'avis que leur collectivité risque de disparaître. À la question : « Quel groupe, institution ou individu est le mieux en mesure d'assurer la préservation de la collectivité anglophone de l'Estrie ? », 34 p. 100 ont répondu la Townshippers' Association ; 15 p. 100, Alliance Québec ; 14 p. 100, l'École ; et 9 p. 100, l'Église. La très grande majorité des répondants appuie de tout cœur la prestation bilingue des services fédéraux à l'échelle du pays ; 90 p. 100 d'entre eux y voient un facteur déterminant. Par ailleurs, tous sont profondément convaincus que les francophones et les anglophones peuvent relever ensemble les défis.

Les chercheurs ont conclu que la survie de cette communauté dépendrait, entre autres, de l'appui accordé aux unilingues, du progrès du bilinguisme parmi ses membres ainsi que de l'accroissement de l'aide financière et organisationnelle à ses groupes et institutions.

La communauté francophone de Welland

Bien que 16 p. 100 de la population de Welland, ville de 45 000 habitants, soient de langue française, seulement 66 p. 100 d'entre eux parlent surtout le français au foyer. La vie en français dans cette ville ne semble vraiment possible qu'à la maison et au sein de leurs associations. Pour ce qui est de la vie publique, les étudiants interrogés ont mentionné qu'ils se sentent mal à l'aise lorsqu'ils parlent français entre eux, car le milieu ambiant les incite à parler anglais. Pourtant les relations entre francophones et anglophones ne sont pas perçues comme étant antagonistes.

Communauté ouvrière, historiquement axée autour de la paroisse, la collectivité francophone jouit d'un certain réseau de services et d'institutions : caisse populaire, foyer pour personnes âgées, organisme de loisirs pour les jeunes, clubs sociaux, cliniques médicales, etc. Cependant, l'habitude de considérer que la réalité sociale s'exprime exclusivement en anglais demeure fortement ancrée. Par exemple, chez ceux qui grimpent dans l'échelle socio-économique, on remarque une plus grande utilisation de l'anglais. Bien que le bilinguisme soit d'une importance capitale aux yeux de cette communauté — elle en fait le trait

marquant de sa personnalité collective —, elle a su se garder des espaces essentiellement francophones.

La dominance absolue de l'anglais en Amérique du Nord, la dispersion des francophones, l'arrêt de l'immigration québécoise, l'exode des jeunes de cette ville atteinte d'essoufflement industriel, l'isolement par rapport au Québec, centre de la francophonie canadienne, et les nombreux mariages mixtes contribuent au net déclin de cette communauté, particulièrement chez les jeunes. Ceux-ci sont orientés surtout vers les sports et leurs habitudes culturelles à cet égard sont peu différentes de celles des jeunes anglophones. En fait, ils se sentent même en conflit avec la culture francophone, car c'est surtout leur bilinguisme qu'ils revendiquent et qui les identifie et les valorise à leurs yeux. Bref, on observe chez eux une désaffection grandissante pour la vie culturelle française, laquelle leur apparaît de plus en plus étrangère à leurs préoccupations quotidiennes.

Des francophones ont siégé de façon intermittente au conseil municipal depuis 1949. Ils continuent de jouer un rôle important dans ce domaine, mais au moment de l'étude, la ville n'avait pas de politique spécifique à l'endroit de sa population de langue française et les services municipaux en français étaient à toutes fins utiles inexistants. Il en allait de même des services provinciaux, mais on fondait beaucoup d'espoir sur la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français* de l'Ontario. L'étude souligne que les trois quarts des répondants se sont déclarés satisfaits des services fédéraux en français en matière de placement, d'assurance-chômage et d'impôt ; 20 p. 100 d'entre eux souhaitant qu'ils soient plus nombreux.

Les écoles élémentaires et secondaires de langue française restent vivantes. Par contre, l'enseignement postsecondaire, ici comme ailleurs en Ontario, est le parent pauvre du système et n'offre que des programmes bilingues le plus souvent restreints au secteur technique. Les étudiants qui veulent poursuivre des études postsecondaires en français doivent quitter la ville et bon nombre n'y reviennent pas.

Même si le rôle traditionnel de la communauté francophone de Welland dans l'ensemble de la péninsule du Niagara est peu reconnu, ses membres, eux, en sont fiers et ils demeurent optimistes quant à leur avenir. Ils valorisent le bilinguisme, et la volonté de transmettre le français à leurs enfants demeure une tendance nettement plus forte que celle, par exemple, d'utiliser leur propre langue au foyer. Même si l'anglais prédomine dans les foyers mixtes, on continue généralement d'envoyer les enfants à l'école française. Le défi majeur de la communauté francophone de Welland aujourd'hui est d'intégrer la nouvelle génération à son réseau institutionnel. À cet égard, il semble certain que l'école sera appelée plus que jamais à être le foyer de la vitalité communautaire.

Pour citer Tolstoï : « Chaque famille malheureuse est malheureuse à sa façon. » Les faits confirment l'érosion de ces deux communautés. Cependant, cette

érosion est attribuable à des facteurs distincts : une communauté rurale, l'autre urbaine ; l'une a des racines solidement ancrées, l'autre est pour ainsi dire une nouvelle venue dans la région ; l'une compte des membres bilingues et unilingues selon leur âge ; l'autre est essentiellement bilingue. Si ces communautés partagent certains problèmes socio-économiques, elles se distinguent en matière de vitalité. La communauté francophone de Welland mène une lutte acharnée non seulement pour préserver son dynamisme, mais aussi pour sauver sa langue. À cet égard, le bilinguisme indispensable à sa survie économique constitue également un danger possible. L'usage du français étant généralement restreint au foyer, les francophones se sentent de plus en plus isolés dans un milieu où la langue anglaise est omniprésente.

Les craintes de la communauté anglophone de l'Estrie sont d'un autre ordre. L'assimilation ne la guette pas encore et, sans doute, continuera-t-elle de parler anglais à la maison pendant plusieurs années encore. Cependant, la nécessité de connaître le français pour évoluer dans la société québécoise se fait de plus en plus pressante et le bilinguisme individuel paraît indispensable. Les deux communautés assistent à l'exode de leurs jeunes ; l'une et l'autre sentent vivement le besoin d'une aide accrue en faveur de leurs organisations.

Manifestement, les problèmes de ces communautés doivent être abordés en fonction de leurs situations respectives et dans le respect des perceptions que les intéressés en ont. Dans les pages qui suivent, le lecteur trouvera de nombreux exemples des difficultés énormes avec lesquelles les petites communautés minoritaires des régions éloignées doivent composer. Il est cependant permis de penser que la recrudescence du militantisme au sein des minorités et l'effet conjugué des initiatives fédérales et provinciales en leur faveur apporteront des jours meilleurs.

Nous recommandons au Secrétariat d'État :

- **d'évaluer les répercussions des initiatives antérieures sur le développement des collectivités minoritaires ;**

- **d'aider les provinces intéressées à mettre au point des modèles administratifs pour la prestation de services fédéraux, provinciaux, municipaux et éducatifs ;**

- **de poursuivre en étroite collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada les efforts en vue de favoriser l'accès à l'enseignement dans la langue de la minorité à tous les niveaux et d'accroître les services en français au niveau postsecondaire.**

2. D'une province à l'autre : déceptions et espoirs

Après avoir examiné, dans le chapitre précédent, les dossiers clés ainsi que les principaux intervenants concernés, nous consacrons la présente section à un survol de la situation au pays dans les domaines juridique, éducatif, institutionnel et communautaire. Dans le chapitre suivant, nous passons en revue les faits marquants dans le secteur de la télédiffusion en langue minoritaire.

L'Ouest

En confirmant l'érosion constante des communautés francophones de l'Ouest, les données du dernier recensement soulignent le besoin urgent de travailler à leur survie. Certains progrès ont été accomplis dans des secteurs comme l'éducation, les ententes fédérales-provinciales, les tribunaux et la législation linguistique au Yukon. Sensibles à la volonté du gouvernement fédéral de favoriser leur épanouissement, les communautés francophones de l'Ouest ont fait preuve de détermination et de courage.

Les États généraux

Les États généraux de la francophonie du **Manitoba**, qui ont eu lieu en mars 1988, se sont penchés sur les conclusions et les recommandations du groupe de travail présidé par le juge Michel Monnin. Le groupe a tenu neuf audiences publiques préparatoires à l'échelle de la province et a reçu 164 mémoires d'associations et de particuliers. Les États généraux se sont avérés une étape importante dans le processus de réflexion à long terme amorcé par la Société franco-manitobaine (SFM). On a demandé aux participants ainsi qu'aux principaux intéressés de réfléchir aux orientations de la communauté dans divers secteurs clés. Parmi les thèmes abordés, mentionnons les services sociaux et de santé en français, la prestation des services publics et gouvernementaux, la culture, l'économie et la structure de la SFM. Les participants ont, en outre, réclamé la gestion de l'éducation en français. Une étude a été commandée par le Comité directeur des structures scolaires (CDSS), lequel réunit les principaux organismes qui s'intéressent à l'éducation en français. Le CDSS recommande la création d'une seule commission scolaire de langue française dotée de quatre divisions régionales. Cependant, certains Franco-Manitobains craignent que les collectivités rurales n'aient dans ce cadre que trop peu d'influence.

Le gouvernement du Manitoba n'a encore fait état d'aucun projet précis en matière de services gouvernementaux en langue française, pas plus qu'il ne s'est prononcé sur les propositions mises de l'avant par le précédent gouvernement. Aussi la SFM a-t-elle élaboré son propre projet en s'inspirant des ententes intervenues entre le gouvernement fédéral et la Saskatchewan. À la lumière de ce projet, le Manitoba a accepté d'entamer des pourparlers avec le Secrétariat d'État. Lors de sa visite à Winnipeg en novembre dernier, le Commissaire a eu l'impression que le gouvernement de la province hésitait toujours à prendre position, mais qu'il s'employait à établir de meilleures relations avec la communauté francophone. Bien que circonspect, le premier ministre du Manitoba semble disposé à élargir progressivement la gamme des services en français. Le besoin d'une entente fédérale-provinciale à cet égard est pressant.

Les établissements d'enseignements de la minorité linguistique

À l'instar des autres minorités de langue officielle, la communauté franco-manitobaine cherche les moyens de gérer et de contrôler elle-même les établissements d'enseignement francophones. La vitalité de l'enseignement en langue française au Manitoba ne peut être mise en doute. En effet, les statistiques montrent que 40 p. 100 des étudiants franco-manitobains en douzième année ont l'intention de poursuivre des études postsecondaires, alors que la moyenne provinciale s'établit à 30 p. 100.

En janvier 1988, le Manitoba a soumis plusieurs questions à la Cour d'appel provinciale afin de déterminer dans quelle mesure la *Loi scolaire* respecte la *Charte canadienne des droits et libertés*, notamment les termes de l'article 23 « lorsque le nombre le justifie » et « des établissements de la minorité linguistique ». En décembre, le Commissariat est intervenu sur le renvoi préconisant une interprétation libérale de cet article.

L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) a tenu son 41e congrès annuel à Winnipeg. Quatre cent cinquante participants, venus de tous les coins du pays, ont exploré le thème « L'école canadienne-française : un élément indispensable de l'unité nationale ». Les membres ont profité de ces assises pour examiner les orientations de leur association, notamment en ce qui touche la participation des jeunes.

Certaines municipalités à forte population francophone ont marqué des progrès dans le domaine des services en français ; la municipalité de Saint-Pierre-Jolys, par exemple, s'est déclarée officiellement bilingue. À cet égard, la priorité était de rendre bilingues les formulaires de taxe foncière et l'affichage. Ces initiatives indiquent que les autorités sont conscientes de la nécessité d'offrir des services en français là où la population francophone est suffisamment importante. Cela prouve du même coup que les minorités franco-manitobaines savent exprimer clairement et efficacement leurs besoins.

L'affaire Mercure

En 1988, plusieurs événements ont contribué à changer la situation des Fransaskois. Le plus important est sans conteste la décision de la Cour suprême

du Canada dans l'affaire Mercure. La Cour (dont la décision est examinée dans le chapitre 1 de la partie I) confirme la validité de l'article 110 de la *Loi sur les territoires du Nord-Ouest*. En vertu de ce jugement, le français et l'anglais peuvent être utilisés à l'Assemblée législative de la **Saskatchewan** et devant les tribunaux, et les lois doivent être imprimées et publiées dans les deux langues officielles. En outre, la Cour a affirmé que la Loi fait partie intégrante de la constitution de la province, et que l'Assemblée législative a la possibilité de la modifier unilatéralement en adoptant une loi bilingue.

La Saskatchewan a réagi à la décision de la Cour suprême en votant le projet de loi 2 relatif à l'emploi du français et de l'anglais dans la province. La nouvelle loi reconnaît le droit d'utiliser le français à l'Assemblée législative et devant les tribunaux, et oblige le gouvernement à traduire certaines lois. Les modalités de cette dernière disposition n'ont pas encore été définies et seront laissées à la discrétion du gouvernement.

Si la Loi constitue manifestement un certain recul, le français en Saskatchewan n'en a pas moins gagné un peu de terrain. L'Association culturelle franco-canadienne (ACFC) a blâmé le gouvernement, affirmant que la Loi ne redressait pas les torts causés par le long déni des droits linguistiques. Selon l'ACFC, les droits séculaires des Fransaskois ne sont plus désormais que des privilèges. À ses yeux, le gouvernement aurait pu faire bien davantage pour assurer la mise en œuvre des droits confirmés par la décision de la Cour suprême.

Entente générale visant les langues officielles

Si la législation linguistique de la Saskatchewan se distingue par son caractère timoré, l'entente-cadre fédérale-provinciale (voir le chapitre 1 de la partie I), les trois ententes auxiliaires et l'entente intervenue entre le gouvernement fédéral et l'ACFC sont nettement plus audacieuses. Mises en œuvre efficacement, il y a de fortes chances pour qu'elles contribuent davantage à améliorer la situation des Fransaskois.

Les ententes prévoient :

- la traduction de 45 lois clés ;
- la création d'un office de la coordination des affaires francophones et de la traduction ;
- la mise en œuvre d'un système de gestion et de contrôle des établissements d'enseignement de langue française par la minorité ;
- la création d'un institut de formation linguistique ;
- la promotion du français langue seconde dans les écoles de la Saskatchewan.

L'entente-cadre reconnaît explicitement que l'ACFC est l'un des représentants de la communauté francophone que le gouvernement fédéral et celui de la Saskatchewan doivent consulter en ce qui a trait à l'application des ententes. Outre les 63 millions de dollars qu'il affectera aux activités ci-dessus, le gouvernement fédéral versera, en vertu d'une autre entente, 17 millions aux organisations fransaskoises au cours des cinq prochaines années.

Le 14 mai 1988, un incendie a rasé le collège Mathieu de Gravelbourg. Seul établissement d'études secondaires unilingue français de la province, le collège accueillait aussi des jeunes franco-albertains. Sa reconstruction sera facilitée grâce à l'entente fédérale-provinciale et à l'aide financière de la communauté ainsi que des autorités de la Saskatchewan et du Québec. À la fin de septembre dernier, lors de la visite du Commissaire, les 130 étudiants et le personnel étaient à l'œuvre et les travaux de construction allaient bon train.

L'enseignement secondaire en langue française a marqué des progrès. Les efforts soutenus de parents francophones de Regina, Saskatoon et Prince-Albert ont abouti à la création de classes de neuvième année dans les écoles de ces municipalités. Les parents espèrent qu'il s'agit du premier pas vers un programme complet d'études secondaires en langue française.

Étant donné que la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Mercure touche également l'**Alberta**, cette province a adopté une nouvelle loi linguistique (projet de loi 60) qui abroge et remplace l'article 110 de la *Loi sur les territoires du Nord-Ouest*. La nouvelle loi confirme rétroactivement la validité des lois unilingues de l'Alberta, et toutes les lois éventuelles seront promulguées en anglais seulement. Par ailleurs, elle reconnaît le droit d'utiliser le français ou l'anglais à l'Assemblée législative et devant les tribunaux en Alberta. « Dans toute la mesure du possible et de façon équilibrée, nous protégeons les droits des Franco-Albertains, mais nous n'avons nullement l'intention d'agir au détriment de la majorité. Je crois que ce risque est grand lorsque la loi nous impose des obligations dans un domaine comme celui de la langue », de dire le premier ministre Don Getty.

Aux yeux de l'Association canadienne française de l'Alberta (ACFA), cette loi, même si elle n'abolit pas tous les droits linguistiques historiques des Franco-Albertains, ne leur reconnaît que les plus dérisoires. L'ACFA a exhorté le gouvernement fédéral à exercer des pressions sur la province afin qu'elle se montre plus généreuse envers sa minorité de langue officielle. Le Commissaire a lui aussi exprimé sa déception, affirmant que la Loi allait à l'encontre de l'engagement pris par la province dans l'entente du lac Meech. « Loin de reconnaître et de protéger ces droits, comme elle s'y était engagée, souligne M. Fortier, l'Alberta s'apprête à abroger certains d'entre eux sans même prendre d'engagements précis en matière d'éducation. » La communauté franco-albertaine a reçu l'appui de plusieurs intervenants provinciaux. L'*Edmonton Journal*, pour sa part, a déclaré que le gouvernement albertain avait raté l'occasion d'être à la hauteur

de l'ouverture d'esprit du Canada que l'on retrouve dans la Constitution. Lowell Murray, ministre d'État responsable des relations fédérales-provinciales, ajoute : « L'affaire est loin d'être close. Nous allons poursuivre nos pourparlers avec le gouvernement de l'Alberta. »

En octobre, le premier ministre Getty a fait plusieurs déclarations controversées sur la politique fédérale en matière de langues officielles et sur les perspectives de carrière des Albertains unilingues. De passage dans la province à ce moment-là, le Commissaire a fait valoir que seul un très petit nombre (2,6 p. 100) de postes au sein de la Fonction publique fédérale en Alberta exige la connaissance des deux langues officielles.

La décision de la Cour suprême du Canada d'accorder la demande d'autorisation d'appel dans l'affaire Paquette vaut également la peine d'être mentionnée. M. Luc Paquette avait invoqué le droit d'un accusé francophone d'être entendu en français par un juge et un jury. La décision de la Cour suprême devrait contribuer à clarifier les droits des minorités de langue officielle devant les tribunaux fédéraux.

Le droit à l'éducation en langue minoritaire

La Cour suprême du Canada a accordé la demande d'autorisation d'appel dans l'affaire de l'École Georges-et-Julia-Bugnet. Cette cause, qui devrait être entendue au début de 1989, est la deuxième à demander à la Cour suprême de se prononcer sur l'article 23 et la première à l'inviter à examiner en détail la portée globale de tous les droits accordés en vertu de cet article.

Le Conseil scolaire catholique de Calgary étudie la possibilité de créer une école et un centre communautaire dans cette ville. Le Conseil des écoles catholiques d'Edmonton suit le dossier de près et espère travailler en étroite collaboration avec son homologue de Calgary. L'école Héritage, la troisième école élémentaire francophone de la province, a ouvert ses portes dans le district de Peace River.

L'Alberta a aussi adopté une nouvelle loi scolaire (projet de loi 27). Si la nouvelle loi respecte les dispositions de l'article 23, elle n'accorde cependant pas aux parents franco-albertains des droits en matière de contrôle et de gestion de leurs établissements d'enseignement. En novembre, le gouvernement a rendu public un énoncé de politique intitulé « Language Education Policy for Alberta ». Cet énoncé ainsi que la réglementation visant l'enseignement en langue française précisent les intentions du gouvernement dans ce domaine. La réaction initiale de l'ACFA a été de reprocher à cette politique de ne pas aller assez loin.

Les parents francophones d'Edmonton sont mécontents du caractère bilingue de l'École J.H.-Picard. Ils sont d'avis que la présence d'élèves anglophones en immersion nuit à la qualité de l'enseignement et qu'elle mène à l'assimilation de leurs enfants. Le 5 décembre, le Conseil des écoles catholiques d'Edmonton a

annoncé son intention de regrouper les élèves de la dixième à la douzième années à l'école Maurice-Lavallée plutôt qu'à J.H.-Picard. Les parents francophones se sont réjouis de cette initiative. Parallèlement, le Conseil a approuvé la création d'une école de langue française dans l'ouest d'Edmonton en septembre 1989.

En **Colombie-Britannique**, la Fédération des Franco-Colombiens (FFC) a augmenté ses pressions auprès du gouvernement afin d'obtenir la tenue de procès criminels en français. En juin, la FFC a remis un mémoire au Comité de réforme de la justice dans lequel elle souligne la nécessité pour la Cour provinciale d'offrir des services en français. La FFC a rencontré le caucus du Crédit social pour lui faire part de ses préoccupations en matière, notamment, d'éducation et de services gouvernementaux. Elle a d'autre part rendu visite au ministre de l'Éducation, qui l'a invitée à lui soumettre un projet touchant le droit des parents francophones d'assurer le contrôle et la gestion de leurs établissements d'enseignement.

Programme-cadre de français

En 1979, la Colombie-Britannique a lancé le Programme-cadre de français spécialement conçu pour les élèves francophones. Ce programme est généralement dispensé dans des établissements où d'autres programmes sont offerts plutôt que dans des écoles exclusivement de langue française. Les développements dans ce domaine sont lents, et jusqu'ici le gouvernement n'a que vaguement manifesté son intention de modifier la politique touchant les établissements scolaires de la minorité linguistique conformément aux exigences de l'article 23. L'Association des parents du Programme-cadre de français et la FFC envisagent de porter leur cause devant les tribunaux. Les écoles de langue française se trouvent à Vancouver, Vancouver Nord et Victoria.

Les représentants de la minorité francophone ont fait part au Commissaire, durant son séjour en Colombie-Britannique, de leur désir de créer une Maison de la francophonie. La réalisation de ce projet, qui est destiné à accroître la visibilité de la minorité, nécessitera une aide financière des autorités fédérales et provinciales ainsi que l'appui de la communauté francophone. On a dû surseoir à la mise en œuvre de ce projet, le terrain prévu pour la construction de la Maison n'étant plus disponible.

La loi linguistique

En avril 1988, une entente est intervenue entre les gouvernements du **Yukon** et du Canada visant la promotion du français et des langues autochtones. Le Yukon s'est engagé à offrir des services gouvernementaux en français et devra consulter les représentants de la communauté francophone afin d'établir les priorités à cet égard. L'entente n'accorde pas explicitement un statut de langue officielle au français. Par contre, elle fait fond sur la reconnaissance de la dualité linguistique du Canada et des droits de la minorité francophone du Yukon.

Conséquemment, en mai, le Yukon a adopté une loi reconnaissant le droit d'utiliser le français et l'anglais à son Assemblée législative et devant ses

tribunaux. Toutes les lois et tous les règlements doivent être publiés à l'avenir dans les deux langues officielles. La Loi confirme le droit de traiter avec l'Assemblée législative et les bureaux du gouvernement dans l'une ou l'autre langue officielle, là où la demande est importante. Toute personne qui estime que ses droits linguistiques ont été lésés peut faire appel aux tribunaux. En outre, la portée de la Loi ne peut être réduite sans l'accord du Parlement du Canada. L'entente prévoit par ailleurs diverses mesures pour la protection et l'épanouissement des langues autochtones et reconnaît le droit de les utiliser à l'Assemblée législative et dans la prestation de certains services territoriaux. L'Association des Franco-Yukonnais (AFY) et le Commissaire se sont félicités de cette entente intergouvernementale et de l'adoption de la nouvelle loi linguistique, les qualifiant d'étape importante vers la reconnaissance officielle des droits des minorités du Yukon. À la fin de 1988, aucun accord n'était cependant intervenu entre les deux ordres de gouvernement touchant la mise en œuvre et le financement de ces initiatives.

Désireux de réviser sa loi scolaire, le Yukon a lancé un processus de consultation publique. L'AFY a déjà entrepris des démarches à cet effet afin de mettre l'accent sur la nécessité d'adopter une loi conforme aux dispositions de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

En 1984, les **Territoires du Nord-Ouest** avaient adopté une loi sur les langues officielles qui assurait la reconnaissance du français et de l'anglais en s'inspirant largement du libellé de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Bien que ses dispositions devaient entrer en vigueur le 31 décembre 1986, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'a pas été en mesure de les appliquer. La Loi a donc été modifiée en 1986 afin de reporter sa mise en œuvre à 1990. Les autorités ont fait appel à un expert-conseil pour rendre bilingues les services offerts : son rapport n'a pas encore été rendu public. Si la Fédération Franco-TéNOise se désole de la lenteur des progrès, elle ne doute toutefois pas de la volonté de son gouvernement de donner suite à la Loi de 1984.

La FFT Au cours d'une assemblée générale extraordinaire tenue les 24 et 25 septembre 1988, la Fédération s'est dotée d'une nouvelle constitution et a changé son nom (autrefois l'Association culturelle Franco-TéNOise) pour la Fédération Franco-TéNOise. Ce changement de désignation se veut le reflet de sa nouvelle orientation. D'organisation à vocation culturelle qu'elle était à l'origine, elle s'est transformée en un groupe de pression qui intervient dans des dossiers sociaux, culturels, politiques et communautaires. En 1988, la Fédération a continué de faire pression auprès de Radio-Canada pour avoir accès aux services en français de la Société.

L'Ontario

Pour reprendre les paroles du premier ministre David Peterson, l'Ontario a continué de faire sa part dans l'« édification de la nation ». Le travail de mise en

œuvre de la *Loi sur les services en français* — si importante pour les 484 000 Franco-Ontariens — s'est poursuivi pour la deuxième année. En juin, le ministre délégué aux Affaires francophones, M. Bernard Grandmaître, a fait le point sur la situation à cet égard. Les coordonnateurs des services en français élaborent leurs plans linguistiques, et la plupart des ministères disposent maintenant de certaines ressources bilingues, notamment parmi les agents de personnel et d'information ainsi que chez les réviseurs. Partout où le besoin s'en faisait sentir, on a rendu bilingues l'affichage, les formulaires, les claviers et les documents de travail, et l'on a désigné bilingues de 8 à 10 p. 100 des 90 000 postes de la Fonction publique ontarienne. Quelque 3 700 employés recevront une formation linguistique. Selon M. Grandmaître, le gouvernement devrait être en mesure d'offrir la plupart de ses services en français en novembre 1989, comme prévu ; d'ailleurs, bon nombre le sont déjà.

Les municipalités

Sur la scène municipale, la situation est loin d'être aussi reluisante. Le rapport d'un groupe de travail déposé en juillet auprès du ministre délégué aux Affaires municipales, M. John Eakins, en brosse un tableau plutôt sombre. Exception faite d'Ottawa, de Vanier, de Hearst et de Kapuskasing, rares sont les villes ontariennes qui offrent des services en français et quand cela se fait, la qualité laisse beaucoup à désirer. Bien que 175 municipalités comptent une population francophone importante, seules 42 d'entre elles ont rendu bilingues leurs relevés de taxes et pas plus de 25 établissent l'ordre du jour des réunions du conseil municipal dans les deux langues.

Selon le rapport, nombreuses sont les municipalités qui ne profitent pas des programmes provinciaux de bilinguisation, soit délibérément, soit parce qu'elles en ignorent l'existence. Le rapport recommande au gouvernement de conseiller activement les municipalités en matière de services bilingues et de mettre sur pied des banques terminologiques. La mairesse de Vanier, M^me^ Gisèle Lalonde, prône la formation d'une association des municipalités bilingues de l'Ontario afin que celles-ci puissent s'épauler dans la recherche de solutions aux problèmes du fonctionnement dans les deux langues officielles. Cette proposition n'a pas encore reçu l'aval de l'Association des municipalités de l'Ontario. Signalons cependant que le conseil municipal de Cornwall a adopté, en juin dernier, une politique garantissant à chaque citoyen le droit d'être servi dans la langue officielle de son choix.

Après la controverse oiseuse qui a été soulevée à cet égard durant les élections municipales de novembre dernier, il y a sans doute lieu de rappeler que la *Loi sur les services en français* ne s'applique pas aux municipalités. Un certain nombre d'anglophones, chauds partisans de l'Alliance for the Preservation of English in Canada (APEC), ont soutenu à cette occasion que la Loi allait beaucoup trop loin et qu'elle représentait une menace pour tous les non-francophones. À la suite de ces déclarations, un certain nombre de petites municipalités ont affirmé officiellement leur unilinguisme anglais. Par contre, les

autorités provinciales et les autres municipalités n'ont pas accepté les vues de l'APEC et ont refusé de tenir un référendum sur la question.

On s'est employé à améliorer la qualité des services sociaux et de santé offerts en français dans les régions bilingues, notamment dans Ottawa-Carleton. Le Conseil de la santé de cette région a chargé un comité spécial d'évaluer la situation linguistique dans les hôpitaux locaux et de lui faire des recommandations. Par ailleurs, le Conseil de la santé du district de Cochrane a publié un rapport sur l'amélioration des services en français, et on envisage la création d'un centre médical et social francophone à Toronto. À la suite du colloque qui s'est tenu à Sudbury en novembre 1988, on a confié à un groupe d'étude le soin d'examiner la question en ce qui a trait au nord de l'Ontario, et la ministre de la Santé a nommé un coordonnateur bilingue pour s'occuper du dossier dans cette région.

Le nouveau président de la Commission des services en français de l'Ontario, M. Gérard Raymond, a affirmé que les services sociaux et de santé de langue française seraient en tête de liste de ses priorités. La ministre de la Santé a annoncé que des francophones seront nommés aux 16 conseils régionaux de la santé, proportionnellement à leur nombre au sein de la population, dès que des postes deviendront vacants. Devant la gravité de la situation dans le secteur de la santé et des services sociaux (par exemple, seulement 1,4 p. 100 des garderies emploient des francophones), l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) a décidé d'accorder une très grande importance à ce dossier en 1988. L'ACFO a également senti le besoin de s'intéresser davantage aux programmes destinés à combattre le taux élevé d'analphabétisme chez les Franco-Ontariens. Attribuable en partie à l'inexistence de moyens d'enseignement dans bon nombre de collectivités, ce problème empêche l'éclosion d'institutions pourtant essentielles au développement de la communauté.

L'enseignement en langue minoritaire

Les 94 183 écoliers et étudiants franco-ontariens (68 887 au primaire et 25 296 au secondaire) se répartissent entre 400 écoles homogènes françaises ou mixtes, lesquelles sont gérées par 78 conseils scolaires distincts. Cependant, jusqu'à cette année, la province ne comptait aucun conseil scolaire de langue française autonome. Le 29 juin, l'Assemblée législative a adopté la loi 109, créant le Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton. Cette initiative longtemps attendue, qui accorde aux francophones de ce district l'autonomie complète en matière de gestion de leurs écoles, a été généralement très bien accueillie. Le nouveau conseil, qui a vu le jour en décembre, compte 22 conseillers, 14 du secteur catholique et huit du secteur public. Responsable de quelque 1 000 enseignants et 18 000 étudiants, il administre un budget de 100 millions de dollars. La province a également établi un conseil scolaire public de langue française à Toronto où siègent huit conseillers responsables de cinq écoles. Les francophones du reste de la province ont vu poindre une lueur d'espoir lorsque le ministre de l'Éducation, M. Christopher Ward, a indiqué que des conseils scolaires de langue française pourraient bien voir le jour ailleurs en Ontario.

Toutefois, la création des conseils scolaires et l'élection des conseillers en novembre dernier ont donné lieu à des débats houleux suscités par la loi 125. Cette loi modifie la façon de déterminer le nombre total de conseillers francophones et anglophones et prévoit l'établissement de listes électorales distinctes afin d'assurer que les établissements francophones sont gérés par des élus de langue française. Dans le passé, la représentation était calculée en fonction du nombre d'étudiants qui fréquentaient les écoles françaises et anglaises, respectivement ; à l'avenir, elle sera proportionnelle à l'importance relative des deux communautés linguistiques. Cependant, au cours du recensement des électeurs francophones et anglophones, entre les mois d'avril et de juin, des milliers de francophones ont été inscrits à tort en tant qu'anglophones. Conséquemment, non seulement ont-ils perdu leur droit de participer à l'élection des conseillers de langue française, mais dans certains districts, le nombre de conseillers francophones s'en est trouvé réduit.

En octobre, l'Association française des conseils scolaires de l'Ontario a porté plainte devant les tribunaux. Le juge Sirois de la Cour suprême de l'Ontario a déclaré nulles et non avenues certaines dispositions de la loi 125 parce qu'elles ne respectent pas l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Il a également ordonné que l'élection des conseillers scolaires, alors prévue pour le mois de novembre, se déroule conformément aux anciens règlements. Sa décision a été renversée peu de temps après par le juge Lacourcière de la Cour d'appel de l'Ontario, qui a considéré que cette décision venait trop tard pour que le gouvernement puisse la mettre en œuvre.

L'élection des conseillers a donc eu lieu en novembre et les conseils scolaires de langue française d'Ottawa-Carleton et de Toronto ont été mis sur pied en décembre comme prévu. Entre-temps, dans les comtés unis de Prescott et de Russell, la mise en œuvre des recommandations du rapport Godbout (1987), dont l'une visait la création d'un conseil scolaire francophone dans Prescott-Russell, a été entamée. Parallèlement, les francophones de Stormont-Dundas-Glengarry dressaient des plans pour l'établissement d'un conseil autonome en novembre 1991.

L'enseignement postsecondaire en français

Les Franco-Ontariens se sont réjouis de l'engagement de principe que la ministre des Collèges et Universités, M^me^ Lyn McLeod, a pris en septembre dernier de créer un collège communautaire de langue française. Les autorités provinciales ont alors engagé des pourparlers avec le gouvernement fédéral en vue de la participation financière de ce dernier au projet. Ce collège serait vraisemblablement formé à partir du collège Algonquin d'Ottawa, dont les 1 700 étudiants francophones représentent près des deux tiers des Franco-Ontariens inscrits à des programmes d'études collégiales dans leur langue. M^me^ McLeod a d'autre part annoncé la mise sur pied, au sein de son ministère, d'un groupe d'étude chargé d'examiner divers modèles organisationnels et de définir les relations que le nouveau collège serait appelé à avoir avec les autres établissements de la province

dispensant des cours en français : Cambrian à Sudbury, Canadore à North Bay, Northern à Timmins, Niagara à Welland et St. Lawrence à Cornwall. On espère ainsi susciter la formation d'un réseau de trois ou quatre collèges communautaires francophones susceptibles de répondre efficacement aux aspirations de l'ensemble de la population franco-ontarienne. Les francophones de l'extérieur d'Ottawa ont toutefois fait valoir qu'il serait tout autant nécessaire de créer un collège francophone dans leurs régions respectives, rappelant aux autorités que si leurs enfants sont, par rapport à l'ensemble de la population, moins nombreux que les anglophones à poursuivre des études postsecondaires, c'est en bonne partie parce qu'ils n'ont pas aussi facilement accès à l'enseignement dans leur langue maternelle.

La communauté francophone a également souligné le besoin d'une université de langue française en Ontario. Bien que l'Université d'Ottawa, l'Université Laurentienne et l'Université York offrent des programmes d'études en français, il ne s'agit pas à proprement parler d'établissements de langue française, et les étudiants francophones y sont en minorité. Le gouvernement provincial continue de réfléchir à la question. Le 12 janvier 1989, les autorités fédérales et provinciales ont annoncé une entente en vertu de laquelle 100 millions de dollars seront consacrés au cours des huit prochaines années au développement des programmes et des services en langue française au niveau postsecondaire en Ontario. Environ les deux tiers des crédits serviront à l'établissement du collège communautaire d'Ottawa, lequel sera en mesure d'accueillir quelque 2 500 étudiants dès 1990. L'amélioration de l'enseignement postsecondaire dans le nord, le centre et le sud-ouest de la province fera l'objet de consultations entre le gouvernement et les communautés francophones intéressées.

Le 30 novembre dernier, les gouvernements fédéral et provincial ont conclu une entente visant la promotion des langues officielles. En vertu de cette entente, Ottawa assumera 50 p. 100 des dépenses reliées à la mise en œuvre de divers projets émanant de ministères et d'organismes provinciaux en vue d'améliorer les services en langue française et de favoriser l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne.

Dans le secteur de la radiotélévision, diverses initiatives valent la peine d'être soulignées. La chaîne française de TVOntario a réussi à accroître ses services tout en continuant d'offrir à ses auditeurs francophones et anglophones bilingues une gamme variée d'émissions éducatives et de variétés. Cependant, cette chaîne a reçu un droit de diffusion pour une période d'essai de cinq ans et le temps presse qu'une décision soit prise quant à son avenir, étant donné que ce réseau représente le chaînon essentiel qui unit les Franco-Ontariens et les anglophones bilingues, dont le nombre ne cesse de s'accroître. Le Secrétaire d'État a fait plusieurs heureux en octroyant une subvention pour la création d'une radio communautaire francophone à Hearst. Les Franco-Ontariens ont également applaudi à l'arrivée d'une station communautaire francophone à Penetanguishene.

Au cours de l'année, l'Association canadienne-française de l'Ontario s'est occupée de plusieurs dossiers. L'accord du lac Meech a été pour elle un sujet de préoccupation, car il n'assure pas à ses yeux une protection suffisante aux minorités francophones hors du Québec. Elle a par ailleurs exercé des pressions sur le premier ministre Peterson pour l'inciter à rendre l'Ontario officiellement bilingue. Les sections régionales de l'ACFO ont également été très actives en organisant des célébrations à l'exemple du Festival franco-ontarien d'Ottawa. Le Conseil des organismes francophones du Toronto métropolitain a célébré le 10e anniversaire de sa fondation : il s'est réjoui de constater que la Ville-Reine compte aujourd'hui 60 000 personnes qui ont comme première langue le français et 294 000 qui sont en mesure de le parler.

Les Franco-Ontariens ont lieu de se réjouir de l'évolution de leur situation ainsi que de la reconnaissance accrue du fait français en Ontario. Selon les résultats d'un sondage Gallup publiés en juin dernier, près de 50 p. 100 des Ontariens, notamment les jeunes, sont désormais favorables au bilinguisme officiel.

Cela dit, une question subsiste : les initiatives sont-elles suffisamment nombreuses et surviennent-elles avant qu'il ne soit trop tard ? Les résultats de l'étude que le Commissariat a menée sur la situation de la communauté francophone de Welland donnent à réfléchir, et nous sommes largement convaincus que ce que nous y avons constaté — les pertes dues à l'assimilation et à l'acculturation — sévit dans bien d'autres communautés francophones de la province. Le seul espoir tient à la mise en œuvre de programmes fédéraux et provinciaux efficaces, à l'appui généreux et soutenu de la majorité et à la détermination inébranlable des Franco-Ontariens eux-mêmes.

Québec

La démolinguistique

L'accord du lac Meech établit que les Canadiens d'expression anglaise sont « concentrés dans le reste du pays mais aussi présents au Québec ». S'il reconnaît que le Québec forme une société distincte au sein du Canada, la minorité de langue anglaise fait partie intégrante de cette société distincte. M. Guy Rivard, le ministre responsable de la *Charte de la langue française*, a affirmé pour sa part : « Le Québec est unique. Unique du point de vue linguistique, social et culturel. Et le fait anglais est un élément important de la spécificité du Québec. » (Notre traduction.)

Selon les données du recensement de 1986, quelque 680 000 habitants du Québec, soit 10,4 p. 100 de la population globale, affirment avoir l'anglais comme langue maternelle. Viennent s'y ajouter 117 000 Québécois dont l'anglais est la langue d'usage à la maison. Quelque 500 000 anglophones (73,5 p. 100 d'entre eux) sont concentrés dans la région montréalaise où ils ont accès à un vaste réseau d'institutions de langue anglaise. Par contre, les 180 000 autres anglophones qui vivent dans d'autres régions de la province éprouvent parfois de la difficulté à obtenir des services dans leur langue.

Si les Québécois d'expression anglaise ne représentent qu'un dixième de la population globale de la province (6,5 millions d'habitants), il n'en demeure pas moins que leur langue est celle de l'immense majorité des Canadiens et des Nord-Américains. À l'échelle du continent, les francophones du Québec sont donc en situation de minorité. Cette faiblesse démographique rend vulnérable la langue française ; c'est ce qui explique que les Québécois francophones cherchent depuis longtemps à prendre les moyens pour assurer la sauvegarde de leur avenir linguistique. Conscient des répercussions à long terme de la dénatalité et du vieillissement de la population, le gouvernement du Québec a élaboré une nouvelle politique démographique et nommé un ministre responsable de la famille. Dans le vaste débat qui entoure l'application de la *Charte de la langue française* et les relations complexes entre les deux communautés linguistiques du Québec, il est essentiel de garder à l'esprit le contexte global dans lequel ils s'inscrivent.

Le Québec compte 400 000 allophones, et leur choix d'adhérer à l'une ou l'autre collectivité de langue officielle joue un rôle de premier plan dans l'avenir de la province. Dans le numéro été 1988 de *Langue et Société*, M^me^ Gretta Chambers, éditorialiste du quotidien *The Gazette*, s'exprimait ainsi : « L'intégration des immigrants devient rapidement le principal problème social au Québec. Le fait anglais du Québec, qui est synonyme de bilinguisme, est perçu comme la pierre d'achoppement de l'intégration [des immigrants à la collectivité francophone]. »

L'évolution de la communauté anglophone du Québec au cours des dernières années a été dramatique et divers événements l'ont amenée à s'interroger sur sa vitalité à long terme. Le démographe Jacques Henripin a noté (*Langue et Société*, automne 1988) que l'émigration nette des Québécois de langue maternelle anglaise a été de 16 000 par an entre 1971 et 1981, et de 8 000 par an entre 1981 et 1986. En outre, cette tendance se manifeste surtout chez les jeunes. Dans *Les anglophones de Montréal : émigration et évolution des attitudes 1978-1983*, Uli Locher souligne que l'exode des anglophones est surtout attribuable à des facteurs économiques. Par contre, certains soutiennent que les facteurs politiques et linguistiques ne peuvent être dissociés des facteurs économiques. Quoi qu'il en soit, cette émigration a eu un effet non négligeable sur la communauté anglophone du Québec. Comme nous avons pu le constater dans notre étude des anglophones de l'Estrie, certaines collectivités de langue anglaise à l'extérieur de la région de Montréal ont subi de terribles saignées, et plusieurs établissements — écoles, hôpitaux, églises et centres communautaires — ont été soit fermés, soit cédés à la communauté francophone.

Au début de 1988, les cinéphiles se sont dit préoccupés par le projet d'amendement à la *Loi sur le cinéma* déposé par la ministre des Affaires culturelles, visant à restreindre le nombre de films distribués en anglais dans la province sans qu'une version en langue française soit disponible. Ce projet de loi avait pour but d'inciter les distributeurs à accélérer la production et la distribution des

versions françaises. L'industrie cinématographique s'étant engagée à donner suite aux recommandations de la Ministre, le gouvernement a décidé de différer la mise en œuvre des dispositions restrictives. La Régie du cinéma a suivi la situation tout au long de l'année, et le gouvernement a annoncé en décembre qu'il reportait à mai 1989 l'entrée en vigueur de ces dispositions. On espérait que les producteurs de films veilleraient eux-mêmes à ce que les versions françaises soient en mesure de concurrencer sur un pied d'égalité les films distribués en anglais.

Les collectivités anglophones à l'extérieur de Montréal continuent de déplorer le choix restreint d'émissions locales de radio et de télévision de langue anglaise que leur offre la Société Radio-Canada. Des contraintes budgétaires ont forcé la Société à sabrer dans sa programmation locale, et nombre d'émissions sont maintenant diffusées à partir de Montréal. À Québec, des représentants de l'association Voice of English Quebec se sont opposés au projet de Radio-Canada de faire passer sa programmation d'émissions locales de langue anglaise de trois heures par semaine à une dérisoire demi-heure.

La Cour suprême du Canada a rendu sa décision cette année dans l'affaire Nancy Forget, une aide-infirmière qui s'est vue refuser le droit d'exercer sa profession parce qu'elle avait échoué aux examens de français. Le tribunal a confirmé la validité des dispositions de la *Charte de la langue française* visant les exigences linguistiques auxquelles doivent satisfaire les membres des ordres professionnels. La majorité des juges ayant décidé que ces exigences n'étaient pas discriminatoires, la décision rendue par un tribunal d'instance inférieure en faveur de M^me^ Forget a donc été renversée (voir le chapitre 3 de la partie I). Une autre cause a été portée devant les tribunaux à la fin de l'année. La ville de Rosemère ainsi qu'un groupe de citoyens de cette municipalité appuyés par Alliance Québec ont intenté des poursuites distinctes contestant la révocation du statut de municipalité bilingue. En vertu de la *Charte de la langue française*, les municipalités dont la population non francophone représente moins de 50 p. 100 de l'ensemble des habitants, ce qui est le cas pour Rosemère, n'ont pas droit au statut de municipalité bilingue.

Les services sociaux et de santé

Deux ans se sont écoulés depuis l'adoption du projet de loi 142 qui consacre le droit des anglophones de recevoir dans leur langue des services sociaux et de santé. On effectue progressivement la mise en œuvre de ses dispositions, mais les membres de la minorité à Montréal et dans certaines régions périphériques déplorent toujours le manque de services essentiels en langue anglaise. On a également déploré que la Commission Rochon sur les services sociaux et de santé ne se soit pas penchée sur les problèmes liés à la mise en œuvre du projet de loi 142. Bien que la Commission ait reconnu le caractère hétérogène de la population et prôné une plus grande participation communautaire au système des services sociaux et de santé, elle n'a pas traité spécifiquement des problèmes particuliers de la clientèle anglophone.

L'élaboration de plans d'accès aux services en langue anglaise par les conseils régionaux de la santé et des services sociaux devait être une étape clé dans la mise en œuvre de la loi 142. Malheureusement, certains conseils desservant une importante population minoritaire, notamment ceux de Montréal et de la Montérégie, ont réagi lentement. Les choses semblaient toutefois en voie de s'améliorer en fin d'année. Ainsi, le Conseil de l'Estrie a préparé et distribué, avec le concours de la Townshippers' Association, un dépliant de langue anglaise sur les services de santé. D'autre part, certains groupes anglophones ont souligné le manque de personnel bilingue dans les centres locaux de services communautaires et les hôpitaux. La ministre de la Santé et des services sociaux a annoncé en fin d'année l'octroi de fonds à un centre d'accueil pour les jeunes anglophones dans la région de la Montérégie. Des problèmes linguistiques ont également été signalés dans le secteur des services de bien-être social. Par exemple, une étude montre que 17 p. 100 de la population anglophone de Montréal vit au-dessous du seuil de la pauvreté, et pourtant la prestation des services de bien-être social en langue anglaise laisse grandement à désirer.

L'enseignement en langue minoritaire

À la fin de l'année 1988, le gouvernement du Québec a complété son examen de deux mesures législatives : le projet de loi 106 (Loi sur les élections scolaires) et le projet de loi 107 (Loi sur l'instruction publique), qui visent à établir un système scolaire linguistique plutôt que confessionnel dans la province. Plusieurs leaders d'opinion, tant francophones qu'anglophones, reconnaissent qu'un système défini selon des critères linguistiques satisferait davantage les besoins d'une population minoritaire en baisse et dispersée, en consolidant les ressources des écoles catholiques et protestantes de langue anglaise. Ce système favoriserait également la participation des parents anglophones catholiques à la gestion des écoles fréquentées par leurs enfants. Dans plusieurs cas, ces parents constituent à l'heure actuelle une faible minorité au sein d'écoles qu'administrent des francophones. Par contre, certains administrateurs scolaires et membres de la communauté minoritaire craignent que ces dispositions ne respectent pas le droit à l'enseignement garanti par la *Loi constitutionnelle de 1867*, voire ne menacent le rôle traditionnel et l'autonomie des commissions scolaires. Le gouvernement du Québec a accepté de porter la question devant les tribunaux afin de vérifier la constitutionnalité du projet de réforme. À la grande consternation des tenants de ce projet, aucune décision à cet égard ne sera rendue avant trois ans.

Malgré une augmentation récente des inscriptions au primaire, le nombre d'enfants fréquentant les écoles de langue anglaise ne cesse de diminuer. Même les commissions scolaires protestantes, où les anglophones ont toujours représenté une majorité écrasante, ne sont pas épargnées. Une étude récente menée pour le compte du ministère de l'Éducation montre qu'entre 1976-1977 et 1986-1987, l'effectif du secteur scolaire anglophone a diminué de 48 p. 100, passant de 215 117 à 111 410 élèves. Le système anglophone continue d'être aux prises avec des fermetures d'écoles, des réorganisations et des secteurs administratifs immenses où les élèves de langue anglaise doivent effectuer un long trajet en

autobus pour se rendre en classe. Si les francophones doivent composer avec le même problème dans certaines régions, notre étude sur les anglophones de l'Estrie a démontré que la situation de la minorité est particulièrement difficile en raison de leur dispersion.

En octobre, le septième cégep de langue anglaise de la province, le collège Héritage, a ouvert ses portes à Hull. Le ministre de l'Éducation a fait remarquer que ce collège, qui accueille 747 étudiants, est maintenant complètement indépendant du cégep francophone de l'Outaouais et que la communauté anglophone a le droit de gérer ses propres établissements. M. Ryan a également rassuré les deux groupes linguistiques lorsqu'il a annoncé qu'en 1988-1989, son ministère accorderait la priorité à l'enseignement du français langue maternelle, tandis qu'en 1989-1990, l'accent serait mis sur l'enseignement du français et de l'anglais langues secondes. D'autres programmes intéressant les deux communautés linguistiques sont également à l'étude : émissions radiophoniques dans les deux langues destinées aux aveugles et aux malvoyants dès 1990, politique d'aide familiale et activités promotionnelles dans les secteurs du cinéma et de la culture.

Depuis le mois de mars, les anglophones de Montréal ont accès à un deuxième quotidien dans leur langue, le *Daily News*. Notons également la création de la Quebec Society for the Promotion of English Language Literature (QSPELL). Les premiers prix littéraires de la QSPELL ont été remis à des écrivains anglo-québécois en novembre dernier.

Le sempiternel problème de la sous-représentation des anglophones au sein des fonctions publiques fédérale et provinciale n'a toujours pas été réglé. Le président d'Alliance Québec, M. Royal Orr, a déclaré : « Je trouve carrément scandaleux qu'il y ait moins de 400 Québécois d'expression anglaise dans la Fonction publique [provinciale]. Il est inacceptable que la communauté anglophone (...) brille par son absence » (notre traduction). Les anglophones ne représentent que 0,8 p. 100 de l'effectif de la Fonction publique provinciale, et leur taux de participation dans les bureaux de la Fonction publique fédérale au Québec est également nettement insuffisant, bien que la situation se soit améliorée dans les catégories Gestion et Scientifiques et spécialistes (voir le chapitre 4 de la partie II).

Les associations représentant la minorité de langue officielle du Québec ont été très actives en 1988. Alliance Québec et la Townshippers' Association ont comparu devant le Comité législatif chargé d'examiner le projet de loi sur les langues officielles et ont mis de l'avant des suggestions fort intéressantes. Ces deux associations, de même que divers autres groupes — le Commitee for Anglophone Social Action de Gaspé, la Voice of English Quebec, l'Outaouais Alliance et la Châteauguay Valley English-speaking People's Association — se sont penchés sur plusieurs questions liées aux services sociaux et de santé, et ont mis en œuvre divers projets communautaires. Quelque 5 000 personnes, dont le

Secrétaire d'État d'alors, M. Lucien Bouchard, ont participé à la neuvième journée annuelle de la Townshipper's Association tenue en septembre dernier.

La loi 101

Le 15 décembre, la Cour suprême du Canada a rendu deux décisions clés touchant l'application de la *Charte de la langue française* du Québec (voir le chapitre 3 de la partie I). Appelée à se prononcer sur la compatibilité de l'article 58 avec la liberté d'expression garantie par la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* et par la *Charte canadienne des droits et libertés*, la Cour suprême a reconnu au Québec le pouvoir de légiférer en matière linguistique et même d'imposer la prédominance du français dans l'affichage commercial, le besoin de protéger la langue française étant manifeste. Cependant, elle a également déclaré que la nécessité d'interdire l'usage d'autres langues n'avait pas été clairement établie, et que l'article 58 était incompatible avec la liberté d'expression garantie par les chartes québécoise et canadienne des droits et libertés. Par conséquent, l'article 58 a été déclaré nul et non avenu.

Le gouvernement du Québec a réagi promptement en prenant des mesures destinées à combler le vide juridique créé par les décisions de la Cour suprême du Canada. Invoquant la clause nonobstant qui permet de soustraire une loi aux dispositions des deux chartes, le gouvernement a déposé le projet de loi 178 imposant l'usage exclusif du français dans l'affichage à l'extérieur des commerces, mais permettant l'affichage en d'autres langues, pour certaines catégories de commerces, à l'intérieur à condition que le français prédomine. Le premier ministre Bourassa a déclaré qu'il avait opté pour une solution de compromis qui respecte à la fois certains des vœux des tenants du respect intégral de la loi 101 et de ceux des tenants de l'affichage bilingue. Le projet de loi a été adopté le 21 décembre à 84 voix contre 20.

L'opposition à l'Assemblée nationale et certains membres de la communauté francophone ont critiqué l'adoption du projet de loi 178, soutenant qu'il n'accordait pas une protection suffisante à la langue française et qu'il constituait un pas de plus vers ce qu'ils ont qualifié de démantèlement de la *Charte de la langue française*. La communauté anglophone a également réagi avec colère. Trois des quatre ministres anglophones du cabinet de M. Bourassa ont manifesté leur opposition en démissionnant, et le quatrième n'a pas caché qu'il était en proie à un trouble profond. Les médias de langue anglaise et les leaders d'opinion de la communauté anglophone de la province ont été quasi unanimes à condamner le recours à la clause nonobstant et à la formule de l'affichage extérieur-intérieur. Le projet de loi a également suscité de vives réactions négatives à l'extérieur de la province, notamment de la part de plusieurs personnalités politiques sur la scène fédérale et provinciale. Le premier ministre du Manitoba, M. Gary Filmon, est allé jusqu'à retirer son appui à l'accord du lac Meech prétendument en guise de protestation.

Le débat entourant la langue d'affichage ne date pas d'hier. On se souviendra qu'au cours de la campagne électorale de 1985, le chef du Parti libéral du

Québec avait donné à entendre qu'il serait disposé à permettre l'affichage bilingue. Après l'élection, la communauté anglophone a été déçue de l'absence de mesures à cet égard. Le premier ministre Bourassa a réagi en déclarant qu'il devait avant tout sauvegarder la paix sociale, nombre de Québécois francophones s'opposant farouchement à tout amendement à la *Charte de la langue française*.

Alliance Québec est d'avis qu'en adoptant le projet de loi 178, non seulement le gouvernement avait-il trompé la confiance de la communauté anglophone, mais qu'il enfreignait des droits fondamentaux. M. Royal Orr a déclaré en termes énergiques : « C'est un sombre jour pour les Québécois, pour tous les Québécois, car leur gouvernement a décidé de fouler aux pieds un droit fondamental reconnu par l'Assemblée nationale par le biais de la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*. (...) Nous avons une conviction (...) : que la grande majorité des Québécois a confiance dans l'avenir du français, de la culture française, et nous sommes convaincus que la langue et la culture françaises peuvent être protégées sans balayer les autres langues et particulièrement l'anglais, du visage linguistique de cette province. » Abondant dans le même sens, un éditorialiste du quotidien montréalais *The Gazette* a souligné que si le premier ministre Bourassa avait à faire un choix difficile, sa décision laisse clairement entendre qu'il est acceptable de promouvoir les droits d'un groupe en supprimant ceux d'un autre. Par contre, les éditoriaux dans la presse francophone donnaient pour la plupart un tout autre son de cloche. M. Paul-André Comeau, rédacteur en chef du *Devoir*, a écrit : « Le gouvernement du Québec ne peut se soustraire à l'obligation première et fondamentale de prendre en charge les intérêts de ce peuple [la collectivité francophone au Québec]. D'où le légitime recours à des mesures qui établiront les conditions non seulement de la survie, mais surtout de l'épanouissement de notre peuple... ».

Commentant la réaction du Québec aux décisions de la Cour suprême du Canada, le Commissaire a déclaré, le 20 décembre dernier, qu'à son avis il aurait été préférable que le premier ministre Bourassa assure la primauté du français sans recourir à la clause nonobstant, qui limite les droits fondamentaux de la minorité. Rappelant la situation asymétrique des communautés minoritaires francophone et anglophone dans le contexte nord-américain, il a souligné une fois de plus la situation précaire du français. Il s'est néanmoins prononcé de nouveau en faveur d'une attitude généreuse envers les minorités et du respect de leurs droits fondamentaux, dont la liberté d'expression commerciale garantie selon la Cour Suprême par la Constitution fait partie intégrante. Il a fait savoir qu'il en avait avisé les autorités compétentes. Le Commissaire a dit espérer que le Québec trouverait dans un avenir prochain, le moyen de sauvegarder son patrimoine culturel sans recourir à des mesures restrictives telles que celles énoncées dans le projet de loi 178.

L'année a pris fin sur une triste note. Pour la deuxième fois en six ans — la première étant l'incendie qui a ravagé les bureaux de la Société franco-manitobaine

à Saint-Boniface (Manitoba) en janvier 1983 — on s'est attaqué au siège social d'une organisation représentant une minorité. Le 30 décembre, les bureaux d'Alliance Québec à Montréal ont été détruits par un incendie criminel dont l'auteur n'a toujours pas été identifié. Le Commissaire s'est dit outré de l'incident. Il a ajouté qu'à la lumière des menaces qu'avait reçues à maintes reprises Alliance Québec, l'incendie semblait avoir pour objet d'intimider cet organisme qui se consacre, par des moyens démocratiques et entièrement pacifiques, à la défense des intérêts des Québécois de langue anglaise et de nos autres minorités canadiennes.

À la fin de l'année, les décisions de la Cour suprême du Canada et la loi 178 provoquaient toujours un vif débat, tant au sein de la communauté francophone qu'entre celle-ci et les anglophones, et tout porte à croire que la tension persistera en 1989. Néanmoins, beaucoup de gens pensent généralement que le moment est venu pour le Québec de se concentrer sur d'autres dossiers. Nombre de Québécois souhaitent tourner la page, confiants que le temps favorisera la cicatrisation des blessures linguistiques. Le message de Noël de l'éditorialiste du quotidien *La Presse*, M^me^ Lysiane Gagnon, était d'ailleurs éloquent à cet égard : « Aujourd'hui s'ouvre le congé de Noël (...). Regardons autour de nous, dans les rues de notre ville, et plutôt que de lever les yeux vers les affiches, les enseignes (...), regardons à notre hauteur les êtres humains qui nous côtoient. Donnons-nous une trêve, donnons-nous la paix. »

Les anglophones du Québec, qui sont presque aussi nombreux que les francophones hors du Québec, ont senti le besoin de donner libre cours à leurs frustrations. Parallèlement, le gouvernement du Québec, le seul gouvernement majoritairement francophone en Amérique du Nord, s'est acharné à trouver une meilleure solution au problème, et la seule option à son avis pratique qu'il ait trouvée a été d'appliquer des mesures constitutionnelles spéciales pour assurer la sauvegarde de la langue française. Cependant, les deux communautés linguistiques reconnaissent le besoin de renouveler le dialogue. Nombre de Québécois d'expression française défendent les droits de la minorité et les sondages d'opinion montrent que la majorité est favorable à un certain bilinguisme, notamment dans le secteur des services. On a signalé que la prestation de services dans la langue de la minorité n'entraîne pas nécessairement d'énormes changements. Sans être parfaite, l'administration fédérale se tire d'affaire, grâce à des effectifs bilingues dont le nombre par rapport à l'ensemble des fonctionnaires reflète assez fidèlement le pourcentage de la population francophone au pays. Par ailleurs, la communauté anglophone semble se remettre du traumatisme de l'exode et tendre vers une stabilisation, grâce à des perspectives économiques améliorées dans la province. Ses établissements d'enseignement, de santé et du secteur communautaire survivent et ses leaders témoignent du dynamisme voulu pour entretenir un dialogue constructif avec la majorité. Quant aux francophones, force nous est de reconnaître que la loi 101 a engendré un sentiment de sécurité culturelle qui, à notre avis, ne devrait pas être troublé outre mesure par

des changements découlant des décisions de la Cour suprême du Canada, voire de l'Assemblée nationale.

Les provinces de l'Atlantique

Les 282 000 francophones des provinces de l'Atlantique ont connu une des meilleures et une des pires années, en 1988. Une des meilleures grâce aux progrès notables réalisés dans le secteur de l'éducation postsecondaire et dans la prestation des services gouvernementaux en français au Nouveau-Brunswick. En effet, il y a exactement vingt ans, la province adoptait sa *Loi sur les langues officielles*, mais elle n'avait jamais élaboré de politique précise à ce sujet. Par ailleurs, l'Île-du-Prince-Édouard a conclu, avec le gouvernement fédéral, une entente-cadre sur les langues officielles. Les parents de Summerside, ainsi que toute la collectivité acadienne se sont réjouis de la décision rendue par la Cour suprême de la province de même que des décisions subséquentes du gouvernement provincial en matière d'éducation. De plus, on a annoncé la création d'un collège communautaire en Nouvelle-Écosse. Par contre, ce fut une moins bonne année pour les lecteurs du quotidien *Le Matin*, successeur de *L'Évangéline*, qui a dû fermer ses portes en juin dernier, ainsi que pour les parents francophones de Sydney (N.-É.) qui, après des années de lutte acharnée, ne semblent pas prêts d'avoir une école française à la suite de la décision de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse. D'autre part, à Saint-Jean, Terre-Neuve, les francophones se trouvent obligés de livrer une longue bataille pour le respect de leurs droits en matière d'instruction.

Nouvelle politique linguistique

Moins d'un an après son accession au pouvoir au **Nouveau-Brunswick**, le gouvernement de M. Frank McKenna a rendu publique, en août 1988, sa politique des langues officielles. Cette politique est le fruit du travail d'un comité ministériel présidé par M^me^ Aldéa Landry, présidente du Conseil exécutif et ministre responsable des Affaires intergouvernementales. Fondée sur la Loi constitutionnelle canadienne et sur les lois provinciales sur les langues officielles, elle a pour objet « d'offrir et de dispenser aux citoyens du Nouveau-Brunswick des services de qualité égale et garantir ces services aux membres des deux communautés linguistiques ». Elle s'applique à « l'ensemble des ministères, organismes, institutions et sociétés de la Couronne » de l'État provincial et comporte deux volets, la langue de service et la langue de travail. Les droits en ce qui touche la langue de service sont sans équivoque : « tout résident ou tout organisme peut communiquer avec un ministère, un organisme, une corporation de la Couronne ou un établissement du gouvernement provincial dans la langue de son choix et il peut s'attendre à recevoir les services disponibles dans la langue qu'il aura choisie, peu importe où ces services sont fournis ». Par contre, les passages sur la langue de travail sont plus flous et ont pour effet d'atténuer les exigences linguistiques en matière de surveillance et de maintien des opérations courantes durant la période de mise en œuvre. La politique est en effet assortie d'une clause garantissant aux employés unilingues qu'ils n'en souffriront ni dans leur possibilité d'emploi, ni dans leur avancement.

Certains membres de la communauté anglophone de la province craignent malgré tout que la politique ne compromette la situation et les possibilités de carrière des anglophones dans la fonction publique provinciale. La Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB), pour sa part, estime que le document est « vague » et ne « fait que réorganiser le statu quo ». Elle regrette que le gouvernement n'ait pas accepté l'idée d'une commission provinciale de protection des droits linguistiques, qu'il n'ait pas pris d'engagements plus fermes en matière de langue de travail et qu'on ait escamoté la question de la participation équitable. À son avis, il est temps que la province se donne une nouvelle loi sur les langues officielles d'une envergure au moins égale à celle du Canada.

Par ailleurs, la SAANB souhaite qu'on enchâsse dans la Constitution du Canada la « loi 88 » reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick, au même titre que la loi provinciale sur les langues officielles qui y figure déjà. Si le premier ministre McKenna, qui s'y est engagé à plus long terme, n'a pas encore donné suite à cette demande, il a cependant exprimé de sérieuses réserves sur l'accord constitutionnel du lac Meech, entre autres parce qu'il ne mentionne pas spécifiquement la communauté francophone du Nouveau-Brunswick. L'Assemblée législative entreprenait à l'automne des audiences publiques sur l'accord du lac Meech, qui devaient s'étendre notamment au dossier des revendications constitutionnelles des francophones hors du Québec.

En juin, le quotidien français de Moncton *Le Matin* fermait ses portes. Dans les mois qui suivirent, on n'a pu trouver une formule qui aurait permis au journal de reprendre ses activités, si vitales pour l'épanouissement socio-culturel de l'Acadie, malgré les efforts soutenus des leaders de la communauté francophone. Fort heureusement, le quotidien français de Caraquet, *L'Acadie nouvelle*, est toujours très actif et a même des projets d'expansion. Il existe également plusieurs hebdomadaires dont *Le Madawaska*, *L'Aviron*, *Pro-Kent* et *L'Express du Sud-est*.

Radio communautaire

Grâce à un travail acharné, le projet de radio communautaire dans la péninsule acadienne s'est concrétisé avec la mise en ondes de CKRO-MF, le 18 juillet 1988. Première station de radio communautaire de la province, cette initiative sera vraisemblablement suivie d'autres projets similaires à Edmundston, Saint-Jean et Fredericton. Ces nouveaux postes de radio complètent le réseau déjà établi de Radio-Canada MA qui produit plus de 40 heures de programmation par semaine pour le Nouveau-Brunswick. Notons enfin que les francophones de la province captent évidemment la télévision française de Radio-Canada et, grâce au service de câblodistribution, ont accès à plusieurs autres postes de télévision de langue française. Toutefois, TV5 n'est toujours capté que par une petite minorité.

Éducation

L'année 1988 marque le 25e anniversaire de la fondation de l'Université de Moncton. L'Université compte aujourd'hui quelque 4 400 étudiants répartis sur

trois campus : Moncton, Edmundston et Shippegan. Cette année, l'Université a ajouté à sa panoplie de cours un nouveau programme, celui du génie mécanique. Elle a exercé et continue d'exercer une influence considérable sur le développement socio-culturel de l'Acadie et de la province dans son ensemble. Nous nous devons de citer le récent ouvrage de Benjamin Higgins et Maurice Beaudin sur cette question[1]. Notons également que le collège communautaire de Dieppe a officiellement ouvert ses portes en 1987 et accueillait cette année près de 450 étudiants. Ce collège fait partie d'un réseau de quatre collèges communautaires de langue française dans la province.

Le Nouveau-Brunswick possède le système scolaire « dualiste » le plus complet au pays et le plus respectueux de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le ministère provincial de l'Éducation comprend deux structures administratives parallèles, chacune coiffée d'un sous-ministre, mais offrant certains services communs qui répondent aux besoins des deux structures linguistiques. Son réseau d'écoles françaises comprend 157 écoles qui regroupent 2 622 enseignants et 46 000 élèves. Ceux-ci relèvent de 15 conseils scolaires de langue française.

Trois centres scolaires et communautaires ont vu le jour jusqu'ici à Fredericton, Saint-Jean et Newcastle. Tous les Acadiens ont accueilli avec enthousiasme ces trois centres. Les lieux sont fréquentés de plus en plus par les membres des communautés minoritaires, surtout des étudiants qui s'en servent pour des activités culturelles et de loisirs. De plus, il est à noter que la province compte plusieurs sociétés culturelles et historiques, quatre maisons d'édition et trois troupes de théâtre professionnel qui témoignent toutes de la vitalité et de l'épanouissement culturel des Acadiens.

Services de santé en langue française

Dans notre Rapport de 1987, nous avons fait état de problèmes persistants dans la prestation de services de santé en langue française dans plusieurs régions acadiennes, notamment dans le nord de la province. Le gouvernement a depuis annoncé un programme de rattrapage et engagé une première somme de dix millions de dollars afin de pallier les insuffisances comme celles relevées par la SAANB dans un rapport intitulé *Concertation*. Ce rapport recommandait notamment au gouvernement provincial que : « ... tous les établissements de santé au Nouveau-Brunswick ... soient tenus en tout temps d'assurer des services d'information générale, d'ambulance et d'urgence dans les deux langues officielles ».

---

[1] Benjamin Higgins et Maurice Beaudin affirment dans leur étude intitulée *Impact de l'Université de Moncton* (pour le compte de l'Institut canadien de recherche sur le développement régional) : « En effet, l'Université de Moncton a peut-être droit au titre d'*université progressive* plus que toute autre université de la province, voire de la région atlantique, car elle a su mettre l'accent sur les domaines qui contribuent le plus directement au développement de la province : administration des affaires, administration publique, gestion des pêches, sciences et génie, sciences de l'éducation, sciences forestières, sciences économiques, droit ... ».

Commentant cette question durant son passage à Fredericton au mois de mai 1988, le Commissaire a tenu à souligner l'engagement du gouvernement provincial : « On a l'impression que des efforts sont en train d'être faits pour traduire des engagements en politique qui deviendront des actions concrètes ».

Les francophones du Nouveau-Brunswick ont, encore cette année, relevé des lacunes sur le plan des services municipaux. En effet, si les anglophones peuvent généralement être servis à l'échelle municipale dans leur langue d'élection, il en est autrement pour les francophones. Rares sont les municipalités qui ont su se doter d'une politique linguistique écrite relative à leurs services et en contrôler l'application de façon adéquate, même dans les régions abritant de fortes populations francophone et anglophone. Par exemple, à Moncton, on a fait état de la difficulté d'obtenir des services convenables en langue française au numéro d'urgence, et à Edmundston, des arrêtés municipaux seraient encore rédigés en anglais seulement. Par ailleurs, durant le tournoi international d'échecs, la ville de Saint-Jean n'a pas su imiter l'excellente performance linguistique de Calgary aux Jeux olympiques, puisque plusieurs services n'ont pas été offerts en français. D'autre part, la décision prise en septembre dernier par des représentants de 14 municipalités réunis à Beresford de mettre sur pied une association des municipalités francophones du Nouveau-Brunswick constitue un pas en avant. Cette association permettra sans doute d'aider à résoudre certains problèmes linguistiques notés à l'échelle municipale.

Le collège de l'Acadie

C'est à Meteghan que les gouvernements du Canada et de la **Nouvelle-Écosse** ont annoncé en août la signature d'un accord visant à établir au sein de la province le « collège de l'Acadie ». Aux termes de cette entente, le gouvernement fédéral assumera la moitié des frais d'établissement. Le collège servira l'ensemble de la population francophone de la province. Inspiré du concept de collège sans murs, il fera appel aux technologies de pointe en matière d'enseignement à distance et s'intégrera à l'une des sept régions du réseau provincial de collèges communautaires. Selon le nouveau ministre responsable des Affaires acadiennes de la Nouvelle-Écosse, M. Guy LeBlanc, « la création du collège de l'Acadie marque en effet un autre pas monumental pour notre communauté acadienne ». Les Acadiens et les Acadiennes pourront poursuivre leurs études dans leur langue première sans être obligés de partir de chez eux. Il est évident que ces derniers ressentent un pareil besoin : les inscriptions à temps plein à l'Université Sainte-Anne, qui est la seule institution francophone de niveau universitaire de la province, ont atteint un total de 300, une augmentation de 34 p. 100 depuis 1987.

Si les nouvelles de la Nouvelle-Écosse sont bonnes en ce qui a trait à l'éducation postsecondaire, il en est autrement au niveau du primaire. L'an dernier nous avions signalé la décision du juge Doane Hallett de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse dans l'affaire des parents de Sydney qui réclamaient une école française. On se souviendra que le juge avait ordonné au Conseil scolaire de

trouver des locaux convenables et de procéder à l'inscription des élèves, qui a eu lieu au début de juin. Malheureusement, seulement 50 élèves ont été inscrits. Selon les parents, on peut expliquer le faible taux d'inscription par le manque de publicité, la nature du programme, la qualité des installations offertes et l'annonce de la mise sur pied de cours d'immersion au même moment par le conseil scolaire. Le ministre de l'Éducation a donc décidé que le nombre d'élèves ne pouvait justifier l'investissement d'un million de dollars requis pour l'école. Le juge Hallett, pour sa part, a trouvé la décision du ministre raisonnable et a laissé entendre que seule la présence de 150 élèves saurait justifier la mise sur pied d'une école française et sa gestion par les francophones. Les parents concernés porteront cette décision en appel (voir le chapitre 3 de la partie I). Entre-temps, les élèves en question suivent leurs cours en anglais. Autre mauvaise nouvelle : l'ouverture du centre scolaire et communautaire francophone de Halifax-Dartmouth, prévue pour 1989, risque d'être retardée. Le terrain choisi au départ était trop exigu. Le comité chargé du projet s'est donc mis à la recherche d'un terrain plus convenable, et un choix définitif a été arrêté vers la fin de l'année.

Les francophones de la Nouvelle-Écosse ont néanmoins pu tirer satisfaction de deux événements : trois députés de langue française ont été élus aux élections provinciales en septembre, et le ministre Guy LeBlanc a annoncé l'élaboration d'une politique visant à assurer l'ensemble des services gouvernementaux en français dans les régions acadiennes de la province. De plus, le premier procès en français dans la province s'est déroulé à Port Hawkesbury le 25 janvier 1988.

La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) a rendu publics cette année les résultats d'une importante étude-sondage effectuée auprès de la population francophone de la province. Selon l'étude, les francophones connaissent mieux la FANE que par le passé et souhaite que la Fédération joue un plus grand rôle dans la promotion de la langue et de la culture acadiennes, ainsi que dans certains domaines connexes. Les résultats indiquent également que les jeunes valorisent davantage la langue française et que la majorité des personnes interrogées s'identifie aux Acadiens.

Les parents francophones de la région de Summerside dans l'**Île-du-Prince-Édouard** ont remporté une importante victoire après une lutte acharnée pour l'obtention d'un système scolaire francophone plus complet. Lorsqu'elle a rendu sa décision en faveur des parents, la Cour suprême de l'Île-du-Prince-Édouard a fait le commentaire suivant : « En somme, de par l'article 23, la minorité linguistique a le droit d'être instruite dans sa langue. Le Parlement ayant été très clair lorsqu'il a établi ce droit, il serait inconcevable de ne pas inclure le droit de la minorité linguistique de participer à l'élaboration du programme et à l'application de ce droit » (voir le chapitre 3 de la partie I). La voie est maintenant ouverte à la minorité francophone de l'Île-du-Prince-Édouard, aux conseils scolaires et au gouvernement provincial pour qu'ils adoptent les réformes nécessaires à la création d'écoles françaises gérées par les citoyens francophones.

Nouvelles ententes linguistiques

Le 3 mai 1988, les gouvernements provincial et fédéral ont accepté de subventionner deux programmes spéciaux proposés par la Société Saint-Thomas d'Aquin (SSTA) et le Literacy Council of Prince Edward Island visant à promouvoir l'alphabétisation. Un aspect important de ces programmes est la campagne de sensibilisation à l'alphabétisation à l'intention de la collectivité francophone. De plus, le 27 juin 1988, le gouvernement fédéral et celui de l'Île-du-Prince-Édouard ont signé une entente-cadre dans le but de promouvoir l'utilisation des deux langues officielles sur l'Île. Le gouvernement fédéral s'est engagé à verser la somme de cinq millions de dollars répartie sur cinq ans au programme linguistique de la province. À la suite de la publication d'un rapport critiquant l'indifférence de la province à l'égard des besoins et des intérêts propres aux Acadiens, le ministre responsable des Affaires acadiennes, M. Léonce Bernard, a annoncé que le gouvernement avait l'intention d'accroître ses services à la population acadienne. De plus, la possibilité d'effectuer d'autres changements en matière de réforme du régime linguistique a été étudiée au cours d'un forum spécial concernant les Acadiens, qui s'est tenu en novembre dernier.

Il existe actuellement un centre provincial de services bilingues dans la région Évangéline du comté Prince, là où l'on trouve la plus forte concentration de francophones. Les plans actuels, élaborés par les deux niveaux de gouvernement, exigent que les services fédéraux soient offerts à partir de bureaux provinciaux actuels de la région. Le centre Évangéline sera doté d'un personnel bilingue permanent et offrira un service téléphonique à tous les ministères fédéraux de l'Île. Nous avons également été heureux d'apprendre qu'à la suite d'une rencontre avec la SSTA, la compagnie de téléphone de l'Île a accepté d'améliorer ses services en français. Enfin, les gouvernements du Canada et de l'Île-du-Prince-Édouard ont signé une lettre d'entente pour la création d'un centre scolaire et communautaire francophone à Charlottetown.

La FFTNL

Mis en chantier cet été, le Centre communautaire et scolaire de Grand'Terre (Mainland) à **Terre-Neuve** doit ouvrir ses portes au début de 1989. Il accueillera les élèves de la maternelle jusqu'à la sixième année. Le Centre comprendra également une bibliothèque, une salle de musique et un gymnase. Bien que la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) soit satisfaite des progrès réalisés, elle réclame néanmoins la construction d'une route directe entre Grand'Terre et Cap St-Georges, une autre communauté francophone de la région, car les élèves francophones de Grand'Terre auront à suivre leur cours secondaire dans cette localité. De plus, la FFTNL a ouvert un nouveau bureau à Stephenville en vue d'accroître le visage francophone dans cette région. Par ailleurs, l'Association francophone du Labrador réclamait de meilleurs services en français à l'hôpital Captain William Jackman Memorial à Labrador City. À la suite de ces pressions, l'hôpital a offert des cours de français à ses employés.

Si les francophones de la côte ouest de Terre-Neuve connaissent un certain succès, tel n'est pas le cas jusqu'à maintenant pour les parents francophones de

Saint-Jean, le Conseil scolaire local ayant refusé d'établir des classes en langue française. Le ministre de l'Éducation a mis sur pied un comité d'étude qui se penchera sur cette question. Les parents, pour leur part, font appel aux tribunaux. La province se propose de réviser sa loi scolaire bientôt et il faut espérer qu'il en découlera un plus grand respect des droits scolaires des francophones. Par ailleurs, la province a signé une entente avec le gouvernement fédéral concernant l'éducation en langue française et l'enseignement du français langue seconde. Selon les termes de l'entente, Ottawa contribuera 3,7 millions de dollars à ces deux programmes.

Nos lecteurs se rappelleront que nous avions fait état l'an dernier de l'affaire William Ringuette, un intimé qui s'était vu refuser un procès en français. Aucun procès en français n'a eu lieu jusqu'ici à Terre-Neuve, mais la province se dote tranquillement d'une capacité bilingue au criminel. Cette année, on a nommé un premier juge bilingue à la Cour provinciale, M. W. Michael Roche.

3. La radiotélévision : ouvrir les canaux

L'importance cruciale de la télédiffusion pour la promotion de l'identité canadienne n'est plus à démontrer. Le rapport du groupe de travail Caplan-Sauvageau pour une politique canadienne de la radiodiffusion, les mémoires des associations de groupes minoritaires, de même que les rapports du Comité législatif sur le projet de loi sur la télédiffusion (C-136), entre autres, l'ont amplement démontré. De l'avis de tous, il importe non seulement de doter le Canada d'une nouvelle loi en cette matière, mais aussi de consacrer les ressources nécessaires afin de permettre au système de télédiffusion canadien de refléter et de promouvoir nos valeurs nationales, et notamment notre dualité linguistique.

À peu près tous les individus et les groupes consultés durant la préparation du projet de loi sur la télédiffusion ont reconnu que la Société Radio-Canada était un outil culturel de première importance, remarquable tant par la diversité que par la qualité de sa programmation. Par contre, plusieurs ont déploré le fait que certains Canadiens n'avaient pas encore accès, dans leur langue officielle d'élection, à tous les services de la Société. Les villes de Yellowknife et de Whitehorse, par exemple, ne sont toujours pas desservies adéquatement en français ; le Témiscamingue ontarien revendique depuis plusieurs années déjà la possibilité de capter des émissions de Radio-Canada en provenance de Toronto plutôt que de Montréal ; enfin, certaines régions du pays sont toujours privées de la programmation MF stéréo de Radio-Canada.

Le projet de loi C-136

En juin dernier, l'ancienne ministre des Communications, M^me^ Flora MacDonald, déposait à la Chambre des communes le projet de loi tant attendu. Accompagné d'une politique détaillée intitulée « Des voix canadiennes pour un choix véritable », ce projet de loi (C-136) visait essentiellement à réaffirmer l'importance du rôle de télédiffuseur national de la Société Radio-Canada, à accroître le contenu canadien de la programmation et à définir plus clairement les responsabilités du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Malheureusement, le projet de loi C-136 est mort au feuilleton à la dissolution du Parlement en octobre dernier. Or, il s'agissait à notre avis d'un projet bien

conçu sur le plan linguistique et qui reste d'une importance primordiale pour la promotion des langues officielles au Canada. Le projet de loi proclamait d'emblée que les programmations en langue française et anglaise — qui constituent l'essence même de notre système de télédiffusion — diffèrent quant à leurs conditions d'exploitation et quant à leurs besoins. Il invitait par le fait même le CRTC à reconnaître ces principes. Il renfermait par ailleurs deux dispositions qui nous intéressent tout particulièrement et en vertu desquelles la Société était appelée à tenir compte « des principes et des objectifs de la *Loi sur les langues officielles* » et à s'assurer que sa programmation reflète « la situation et les besoins particuliers des deux collectivités de langue officielle, y compris ceux des minorités de l'une ou l'autre langue ». Nous souscrivons sans réserve à ces dispositions formulées avec une telle clarté ; selon nous, elles pourraient grandement contribuer à la santé linguistique de nos minorités. Pour toutes ces raisons, nous souhaitons vivement que le Parlement adopte une loi conforme à ce projet au cours de la nouvelle année.

Les minorités de langue officielle

Une question se pose cependant : quels crédits supplémentaires faudrait-il accorder à Radio-Canada pour qu'elle puisse satisfaire de façon plus complète aux besoins des minorités de langue officielle ? À la requête du CRTC, la Société a répondu à cette question dans le rapport Gilbert, intitulé *Étude des besoins de programmation en télévision dans les milieux francophones à l'extérieur du Québec*. Ce rapport établit un plan d'action et évalue à 80 millions de dollars, répartis sur cinq ans, la somme requise pour le mettre en œuvre. Souhaitons que Radio-Canada en fasse une priorité et que les ressources nécessaires lui soient allouées. D'autre part, il faudrait également régler le problème de la rareté des émissions locales offertes à la minorité anglophone du Québec dans les régions périphériques, notamment en Estrie et en Gaspésie. On ne peut surestimer l'importance des émissions de radio et de télévision de la Société pour l'épanouissement des communautés minoritaires d'un bout à l'autre du pays. Aussi recommandons-nous à Radio-Canada d'établir comme priorité l'amélioration de ses services de diffusion destinés aux communautés minoritaires de langue officielle, et en particulier le développement de sa programmation locale à leur intention.

La diffusion des débats de la Chambre des communes

La Société Radio-Canada est également responsable de la télédiffusion des débats de la Chambre des communes. La chaîne parlementaire comprend trois versions : l'une en langue française, l'autre en langue anglaise et la troisième en version intégrale, c'est-à-dire dans la langue utilisée par les députés. Les télédistributeurs choisissent habituellement de ne diffuser qu'une seule de ces trois versions. Ainsi, quelle que soit la version retenue, certains téléspectateurs doivent écouter les débats dans une langue qui n'est pas la leur. Cet état de fait suscite, depuis quelques années, de nombreuses plaintes. Un problème particulier s'est d'ailleurs posé au cours de la campagne électorale fédérale de 1988 : Élections Canada avait choisi de diffuser, par le biais de la chaîne parlementaire, des messages en versions française et anglaise distinctes portant sur le processus

électoral et le droit de vote. Le non-respect des préférences linguistiques des téléspectateurs à cette occasion a suscité de vives réactions dans plusieurs régions du pays. Les minorités de langue officielle ne devraient-elles pas avoir accès aux débats de la Chambre dans leur langue officielle d'élection ? À notre avis, les règlements touchant la télédiffusion devraient justement servir à résoudre ce genre de situation. Nous recommandons au CRTC d'examiner cette question dans le cadre de sa réglementation.

Radio-Canada : chaîne nationale d'information

En 1987, le CRTC avait lancé un appel de propositions en vue de l'établissement d'une chaîne nationale d'information et de nouvelles continue. Après examen des propositions reçues, il a retenu celle de Radio-Canada. Pour bien des Canadiens, cette chaîne constituera une solution de rechange au « Cable News Network » (CNN) des États-Unis. Bien que le projet initial comprenait uniquement une chaîne de langue anglaise, Radio-Canada l'a remanié à la demande du gouvernement et prévoit maintenant la création d'une chaîne de langue française qui fera appel à la participation du secteur privé. La chaîne de nouvelles de langue anglaise doit entrer en ondes au début de 1989, alors que son pendant de langue française est prévu pour 1990.

Le lancement de la chaîne TV5 constitue sans conteste l'une des réalisations les plus impressionnantes du deuxième Sommet de la francophonie tenu à Québec en 1987. Première chaîne de télévision francophone de portée internationale, TV5 a été mise sur pied par un consortium canado-européen comprenant la France, la Belgique, la Suisse et le Canada — avec, bien entendu, une importante participation du Québec. Malgré quelques ratages de départ, la chaîne TV5 sera désormais captée non seulement au Québec et dans la région de la Capitale nationale, mais également dans plusieurs autres régions du Canada où se trouvent des communautés francophones. À cet égard, le CRTC, le ministère des Communications et l'Association canadienne de télévision par câble méritent tous trois des félicitations pour les efforts qu'ils ont consentis en vue d'assurer la diffusion de TV5 à l'extérieur du Québec. Le Premier ministre s'étant engagé en ce sens, il est à espérer que leur réussite sera entière.

Autre bonne nouvelle, depuis juillet 1988, le réseau francophone TVA de Montréal est maintenant offert aux télédistributeurs de l'extérieur du Québec par le biais de la société de services par satellite CANCOM. Le tarif mensuel par abonné a été fixé à cinq cents. Espérons que ce tarif modique incitera plusieurs télédistributeurs à se prévaloir du service et à enrichir ainsi le choix télévisuel en langue française des régions mal desservies.

Toutes ces réalisations viennent à point nommé concrétiser l'un des principes énoncés dans le projet de loi sur la télédiffusion, et qui consiste à offrir progressivement «à tous les Canadiens, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens», une gamme de services de télédiffusion en français et en anglais. Souhaitons que l'éventuelle loi sur la télédiffusion reprenne cet engagement qui

s'harmonise si bien avec l'un des objectifs fondamentaux de la *Loi sur les langues officielles* de 1988, soit l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada. Compte tenu de ces constatations, nous formulons les recommandations suivantes :

Nous recommandons :

- **au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'examiner, dans le cadre de sa réglementation, la question d'un meilleur accès des communautés minoritaires de langue officielle à la télédiffusion des débats de la Chambre des communes dans leur langue ;**

- **à la Société Radio-Canada de donner une priorité à l'amélioration de ses services de télédiffusion destinés aux communautés minoritaires de langue officielle, et en particulier au développement de sa programmation locale à leur intention, conformément au rapport qu'elle a soumis au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.**